

# *Point* **COMM UNE!**



*Point* DOSSIER!

**Auberges  
communales**

*pp. 15-32*





# 100 ans au service de la prévoyance de votre personnel

Depuis 100 ans, la Caisse intercommunale de pensions (CIP) offre une prévoyance professionnelle attractive et solide aux collaboratrices et collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud.

Avec plus de 24'000 personnes assurées, une fortune de plus de CHF 4 milliards et un parc immobilier géré de manière durable dépassant 2'200 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

**021 348 21 11**  
**[www.cipvd.ch](http://www.cipvd.ch)**

Gérée par  Retraites  
Populaires

**cip** caisse  
intercommunale  
de pensions



## SOMMAIRE!

### Point UCV!

- L'essentiel \_\_\_\_\_ p. 2  
JCV: Le Chablais  
pour vous surprendre \_\_\_\_\_ p. 3  
La nouvelle force cantonale cyber-  
sécurité est opérationnelle \_\_\_\_\_ p. 8  
Arrêt sur invité:  
Julien Ménoret \_\_\_\_\_ p. 11

### Point DOSSIER!

- Auberges communales:  
historique et chiffres clés \_\_\_\_\_ p. 16  
Bref portrait de la branche  
de la restauration \_\_\_\_\_ p. 17  
Auberges communales:  
les facteurs de réussite \_\_\_\_\_ p. 20  
Recherche d'un exploitant: qu'en  
est-il des marchés publics? \_\_\_\_\_ p. 23  
Les difficultés de financement  
pour les exploitants \_\_\_\_\_ p. 25  
Auberge de Mézières:  
une rénovation et  
une reprise réussies \_\_\_\_\_ p. 26  
Une nouvelle auberge  
à Vuflens-la-Ville \_\_\_\_\_ p. 30  
Un lieu de rencontre  
intercommunal \_\_\_\_\_ p. 32

### Point COMMUNE!

- Ça bouge dans  
le district d'Aigle \_\_\_\_\_ p. 34  
Les « Actions communautaires »  
de Pro Senectute Vaud \_\_\_\_\_ p. 36  
Personnes migrantes:  
répartition sur sol vaudois \_\_\_\_\_ p. 38  
Dynamique solidaire \_\_\_\_\_ p. 41

### Point MÉTIERS!

- Claude Schneeberger,  
fontainier \_\_\_\_\_ p. 44

### Point ASSOCIATIONS!

- AVDCH! Un service communal  
des habitants \_\_\_\_\_ p. 47  
ASCCGV! Protection  
des données personnelles \_\_\_\_\_ p. 51  
SOPV! Objectifs  
et formation continue \_\_\_\_\_ p. 54

### Point RANDO! \_\_\_\_\_ p. 58

### Point AGENDA! \_\_\_\_\_ p. 60

# ÉDITO!

## Auberges communales: piliers de notre identité régionale et trésors de convivialité



**Chantal Weidmann Yenny**  
Présidente de l'Union  
des Communes Vaudoises  
Syndique de Savigny

J'étais récemment à la soirée annuelle du Chœur d'hommes de ma commune et l'une des chansons de leur répertoire était *Le petit bistrot*. Un de ces passages y entonne joyeusement « C'est samedi soir, on n'a pas sommeil, on s'retrouv' au bistrot ».

Nos auberges communales incarnent bel et bien cet esprit de rencontre et d'échange qui caractérise si bien le canton de Vaud. Elles offrent un espace où les habitants et les visiteurs de toutes générations se retrouvent pour partager un repas, célébrer des événements, ou simplement jouir d'un moment de détente après une journée bien remplie. Ces établissements contribuent à dynamiser nos villages, à soutenir l'économie locale et à préserver notre patrimoine culturel.

Dans un monde où le rythme effréné peut parfois nous éloigner les uns des autres, les auberges communales restent des lieux de lien social essentiels. Elles rappellent l'importance de ralentir et

de savourer l'instant présent, en bonne compagnie. Ce n'est pas seulement la qualité des mets qui y est célébrée, mais aussi la qualité des moments partagés.

De nombreuses communes travaillent d'ailleurs en collaboration étroite avec les gestionnaires d'auberges pour garantir que ces espaces restent vivants, accueillants et adaptés aux besoins de tous. Elles veillent également à ce que leurs auberges soient des modèles de durabilité. Cela passe par la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement, l'utilisation de produits locaux et de saison, et le soutien aux petites exploitations agricoles de leurs régions. En faisant le choix de consommer local, ce n'est pas seulement notre gastronomie qui est valorisée, mais cela participe à une économie circulaire bénéfique.

Que ce soit pour un café matinal, un repas en famille ou une soirée entre amis, ces lieux méritent notre reconnaissance. Ensemble, renforçons ces espaces de convivialité qui font la fierté de notre canton et assurent le lien social indispensable à notre cohésion. Je vous invite donc à (re)découvrir et à soutenir les auberges de nos communes. ■

### IMPRESSUM!

*Point CommUNE!* Le journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises et des associations de professionnels communaux, paraît quatre fois par an, à 2500 exemplaires. Distribué gratuitement aux communes membres et partenaires de l'UCV. Sur abonnement pour tout autre public via [pointcommune@ucv.ch](mailto:pointcommune@ucv.ch). Contenus disponibles en ligne sur [ucv.ch](http://ucv.ch) et sur l'application mobile UCV App.

#### Comité de rédaction

Stéphanie Andrzejczak (UCV) ■ Anne Devaux (ASCCGV)  
Rachel Duronio (AVSM) ■ Eloi Fellay (UCV) ■ Jean-Marc  
Moreillon (ACVBC) ■ Pascal Petter (SOPV) ■ Evelyne  
Rouge (AVDCH) ■ Charles Wernuss (AVIATCO)

#### Contacter la rédaction

Stéphanie Andrzejczak (UCV) - Chargée  
de communication et du *Point CommUNE!* ■  
Av. de Lavaux 35 ■ 1009 Pully ■ Tél. 021 557 81 35  
■ [stephanie.andrzejczak@ucv.ch](mailto:stephanie.andrzejczak@ucv.ch)

#### Impression

PCL Presses Centrales SA ■ Chemin du Chêne 14  
■ 1020 Renens ■ Tél. 021 317 51 51

#### Régie des annonces

Urbanic Régie publicitaire ■ Av. Edouard-Dapples 54  
■ 1006 Lausanne ■ Tél. 079 278 05 94 ■ [info@urbanic.ch](mailto:info@urbanic.ch)

#### Conception graphique et mise en page

idée, Steve Guenat ■ 1083 Mézières ■  
Tél. 021 903 44 22 ■ [sg@ideesse.ch](mailto:sg@ideesse.ch) ■ [www.ideesse.ch](http://www.ideesse.ch)



# L'essentiel

Le secrétariat de l'UCV et sa présidente ont eu récemment l'opportunité de visiter le chantier du futur **bâtiment de la RTS à Lausanne**, un bâtiment qui sera synonyme d'échanges et de convergence. Cette rencontre a été l'occasion de

## PLONGÉE AU CŒUR DU CHANTIER DE LA RTS

dissertar sur les missions inhérentes à un **média de service public**.

Une visite passionnante!



## VISITE DES DISTRICTS 2024

La traditionnelle visite des districts de l'UCV aura lieu cette

année du **mercredi 21 août au jeudi 12 septembre 2024**.

La présidente de l'UCV ainsi que des membres du comité et le directeur de l'association se déplaceront dans l'ensemble du canton pour **venir à votre rencontre**, discuter des sujets d'actualité qui touchent le monde communal vaudois et **échanger** avec vous. Des informations plus précises sur les dates dans chaque district, lieux et horaires vous ont été communiquées par email. N'oubliez pas de noter la date qui vous concerne dans votre agenda.



## RENDEZ-VOUS ROMAND DE LA MOBILITÉ

L'UCV a participé le 19 mars dernier au premier «Rendez-vous romand de la mobilité» sur le thème *Les oubliés de la mobilité*, lequel a réuni 350 personnes. Cet événement organisé par le journal *Le Temps* traitait des **nombreuses facettes de la mobilité**: politiques, géographiques, économiques, sociétales ou culturelles.

Retrouvez les articles parus suite à cet événement sur [events.letemps.ch/rrdm-2024](https://events.letemps.ch/rrdm-2024).

Vous avez aimé l'article en pages 10-11 du numéro 87 de ce magazine à propos de la tenue d'un marché sur le territoire communal, les **bases légales** y relatives et les **obligations des communes**?

Alors découvrez sa déclinaison en vidéo: [ucv.ch/tuto](https://ucv.ch/tuto).

## VIDÉO SUR LES MARCHÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

2023 est une année qui peut être qualifiée d'**historique** pour l'UCV, mais surtout pour les communes vaudoises, puisqu'elle a été marquée par la **signature** d'accords et de conventions de **première importance à l'échelle communale**.

Découvrez notre rapport annuel 2023 et apprenez-en davantage:

[ucv.ch/ucv/association/presentation](https://ucv.ch/ucv/association/presentation).

## RAPPORT ANNUEL 2023





## Journée des communes vaudoises

# Le Chablais pour vous surprendre et vous enchanter

Entre lac et montagnes, le Chablais sera l'écrin de la Journée des communes vaudoises, le 8 juin prochain. Tout le canton convergera à Aigle, à l'invitation des cinq communes de l'appellation «AOC Chablais», qui comptent bien enchanter leurs hôtes par des crus d'exception.



**Corinne Moesching**

Déléguée à la communication et à la culture à la ville d'Aigle



### Pour la troisième fois

Aigle a récidivé: après 1967 et 2007, la cité chablaisienne est à nouveau sur les rangs pour organiser cet événement, à croire qu'elle y a pris goût! La version 2024 de la Journée des communes vaudoises (JCV) n'a cependant rien à voir avec les précédentes éditions qui se sont déroulées à Aigle. Cette fois-ci, les cinq communes de l'appellation «AOC Chablais», à savoir Villeneuve, Yvorne, Aigle, Ollon et Bex, se sont réunies pour porter la candidature du district, soutenues par l'ensemble des 15 communes qui le composent, et collaborent dans l'organisation conjointe de cet événement résolument ancré dans l'Est vaudois.

Entre montagnes et lac, la portion de territoire qui a pour nom «Le Chablais» dévoile le soin qui a été apporté aux coteaux de vignes, à la préservation des surfaces boisées, à l'entretien des prairies. Le Chablais vit au travers du développement de ses bourgs et a su dès le XIX<sup>e</sup> siècle se relier, grâce à la construction de nombreux accès, aux stations d'altitude. Un réseau dense de lignes ferroviaires, dont certaines plus que centenaires, y conduisent et sont soigneusement entretenues et modernisées. L'atmosphère villageoise, à l'image pittoresque d'Yvorne, incarne le patrimoine vitivinicole qui en nourrit l'identité.

### Au milieu coule le Rhône

C'est un Chablais pluriel qui accueille l'édition 2024 de la Journée des communes vaudoises. Pluriel car résolument défini par l'identité de Chablais Région, l'association territoriale et économique qui regroupe 28 communes, réparties sur deux cantons: Vaud et Valais. Entre Villeneuve (VD) et Evionnaz (VS), se tisse le destin d'une population de plus de 104 000 habitants. Le Rhône, longtemps obstacle au développement des échanges, joue désormais un rôle fédérateur dans une région où, à présent, gestion du territoire et gestion de la mobilité doivent se conjuguer en toute concertation entre pôles urbains.

L'invitation à la JCV 2024 a franchi les rives du Rhône et s'adresse tout naturellement aux communes valaisannes

voisines. Elle s'étend également au Chablais français et les représentant·es des communes de St-Gingolph, Châtel et Evian ont été conviés, tout comme les délégués de la sous-préfecture de Haute-Savoie, à Thonon. Entre ces différentes provenances, l'occasion de nouer des dialogues constructifs sera appréciée, en particulier par les représentant·es des autorités vaudoises, du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et par l'ensemble des participant·es présentes à ce rendez-vous.

### Un millésime en cadeau

Tout à l'est du canton, le Chablais se caractérise par ses paysages modelés par le savoir-faire de la viticulture. Quelque 567 hectares de vigne s'étendent de Villeneuve à Bex, communes toutes >>>



Le comité d'organisation de l'édition 2024. Devant de gauche à droite: Fanny Mariaux Aymon, Maxime Isoz, Emmanuel Capancioni, Patrick Turrian, Sylvie Cretton, Isabelle Jaquemmet, Laurent Risse et Cyril Zoller. Derrière de gauche à droite: Damien Hediger, Julien Plouchard, Jean-Marc Udriot, Jean-François Steinmann et Grégory Devaud. Manquent sur la photo: Corinne Ingold, Maude Allora, Gabriel Voutaz et Anne Décaillet. © Dimitri Brooks



situées sur la rive droite du Rhône. Le chasselas règne en maître et contribue à la réputation du vignoble.

En l'occurrence pour cette journée unique, seul un nectar à nul autre pareil est digne de remplir les verres! Le comité d'organisation a ainsi eu l'idée de créer un cru d'exception, historique pour le moins: il s'agit d'un chasselas spécial JCV 2024, élaboré pour l'occasion. Issu des vendanges 2023 des vignes communales des cinq cités viticoles de l'appellation «AOC Chablais», le millésime a bénéficié du savoir-faire de la Maison Henri Badoux à Aigle. Reconnu pour ses saveurs fruitées et minérales, ce chasselas condense et résume les valeurs particulières qui soulignent et magnifient le patrimoine viticole vaudois.

### Organisation en un temps record

Alors qu'habituellement, l'organisation d'une Journée des communes vaudoises demande au moins deux ans d'anticipation, Aigle et ses quatre acolytes

porteurs de l'appellation viticole «AOC Chablais» se sont mis au travail en janvier 2023 en se regroupant sous une candidature unique. Ils ont été rejoints depuis, et en soutien, par l'ensemble des communes du district. Un comité d'organisation, sous la présidence de Grégory Devaud, syndic d'Aigle, a obtenu l'aval de l'assemblée générale des communes vaudoises le samedi 10 juin 2023 à Chapelle-sur-Moudon. C'est dire si le comité n'a pas eu froid aux yeux en se lançant dans l'aventure. Formé au pied levé, il s'est emparé du cahier des charges, en ayant à peine une année effective pour le concrétiser, trouver les fonds, recruter les bénévoles, élaborer le banquet et imaginer un riche programme d'animations.

### Sur le site de l'Arsenal

Si par hasard l'orage menace ce 8 juin dans le ciel aiglon, les participant-es seront à l'abri dans un site en dur: les bâtiments de l'Arsenal, mis à disposition par l'armée, offrent la capacité voulue pour

accueillir plus de 1600 personnes. Certes, le lieu sera méconnaissable grâce aux talents de l'association des paysannes vaudoises qui ont œuvré à la décoration de la halle, de ses parois et des tables du banquet. A l'extérieur, sur l'aire de l'Arsenal, le Village de la Fête prendra ses quartiers, avec une cinquantaine d'exposants et leurs divers stands. Le millier d'invité-es attendu sera aussi orienté dès le matin vers un vaste programme de visites, plus d'une vingtaine au total. Les organisateurs ont misé sur la diversité des intérêts et on ne peut qu'avoir l'embaras du choix entre un voyage en train historique, la visite des Mines de sel, de plusieurs châteaux, d'exposition d'art, des bains de Villars, d'institutions tel que l'Hôpital Riviera Chablais (HRC), de la réserve naturelle des Grangettes, sans oublier d'entreprises et artisans actifs dans le Chablais.

Tant les visites que la tenue de l'assemblée générale de l'UCV auront sans aucun doute ouvert l'appétit des >>>



Le Château d'Aigle et son musée de la vigne, du vin et de l'étiquette. © José Crespo



Conseils PME

# Maîtrisez vos risques avec nos experts

- Un interlocuteur principal à vos côtés
- L'accès direct aux spécialistes locaux
- Des prestations sur mesure



[www.bcv.ch/conseilsPME](http://www.bcv.ch/conseilsPME)



Ça crée des liens



hôtes du jour. Le banquet traditionnel a prévu de thématiser autour de l'appellation «AOC Chablais», tant pour les vins blancs que les vins rouges, et de mettre en valeur les produits du terroir.

### Un journal unique en son genre

Grâce à une collaboration originale avec l'équipe rédactionnelle de l'hebdomadaire *Riviera Chablais*, le rendez-vous des communes vaudoises sera activement suivi du point de vue journalistique. Et sans déflorer le résultat des reportages escomptés, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que l'on pourra le vérifier et le commenter avant que la JCV 2024 ne mette un point final aux festivités aiglones. Celles-ci vont prendre possession des rues et places d'Aigle, dès la fin de l'après-midi.

### Ville en fête

Sous le slogan de «Ville en fête», tout le monde est invité à se rapprocher du centre-ville dès 17h, au gré des animations qui vont ponctuer le parcours. Les vigneron-encaveurs se chargent de le baliser, avec diverses dégustations de crus tous originaires du Chablais. Bien que majoritaires, les cépages supportent de côtoyer des propositions de dégustations de bières artisanales, dont la production locale et régionale s'est développée avec succès.

Après avoir éteint sa soif, il est temps de passer à des activités hors du commun. Pourquoi ne pas tester ses capacités au biathlon estival, une version concoctée tout exprès par des citoyen-nes du Col des Mosses? Et dans un registre encore plus inattendu, le lancer de hache offre à tout-e candidat-e l'occasion de se mesurer à cette discipline, bien encadrée par les membres d'un club bellerin.

Clin d'œil malicieux à la cité qui a obtenu le label de «Ville à vélo» de la part du Tour de France, la présence d'étranges bécanes n'est pas à exclure dans les rues d'Aigle. Que fabrique exactement le vélo barbabapa? Réponse dans la soirée du 8 juin. Quant à cet autre vélo de huit mètres de long, tout dépend du lieu où vont s'opérer les croisements...!

L'offre musicale promet l'abondance puisque ce samedi accueille le festival Aigl'In Music. Le programme des concerts de cette dixième édition, qui maintient la gratuité, fait écho à la Journée des communes.

En effet, ce sont des artistes vaudois qui ont été programmés. Une raison de plus pour que les hôtes de la JCV 2024 se joignent au public à la rue du Collège et viennent applaudir le duo ALIOSE, qui a fait sensation l'été dernier devant 20 000 personnes au Paléo.

Les rues du centre-ville d'Aigle ne risquent pas de désemplir et l'on va goûter à l'insouciance d'y déambuler tout en suivant les échos de diverses scènes musicales, animées par des groupes régionaux de blues et de jazz. Afin de rester dans le rythme, les sonneurs de cloche et les tambours des Jeunesses apportent leur contribution à l'ambiance festive. Quant aux sonneurs de cor des Alpes, il leur revient de repérer quelques placettes propres à diffuser les harmonies des quelques airs traditionnels.

En conclusion, quelle autre invitation formuler si ce n'est celle-ci: «Venez goûter à l'or du Chablais!» ■



Le chasselas est le cépage roi du Chablais. © José Crespo

# Plus près, tout simplement.

Des fruits et des légumes  
frais de la région.

Migros Vaud, partenaire de la Journée des communes vaudoises, propose près de 800 produits d'exploitations vaudoises. Pour des produits frais et savoureux de votre région, jour après jour.  
[delaregion.ch](http://delaregion.ch)

**MIGROS**  
Simplement bien vivre





# La nouvelle force cantonale cybersécurité est opérationnelle

Comme prévu dans la convention, la nouvelle force d'intervention cybersécurité est active depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et intègre deux nouveaux experts au sein du Centre opérationnel de sécurité (SOC) du canton. Voici tout ce que vous devez savoir sur ce nouveau service CSIRT.



**Fiona Ponzo**  
Experte cybersécurité,  
responsable communes  
pour le CSIRT

## Le périmètre du service CSIRT

Créé pour mettre en application la convention cybersécurité qui unit le canton, les communes et les associations intercommunales (ci-après résumées par les communes) dans leur lutte conjointe contre les cybermenaces, le service CSIRT (pour *Computer Security Incident Response Team*) vise aujourd'hui à couvrir les six domaines d'activités illustrés dans le schéma ci-dessous.

## Formation

- A.** Des vidéos de sensibilisation et des modules e-learning sont mis à disposition sur notre site internet: [vd.ch/cybersecurite](http://vd.ch/cybersecurite), puis sur la page Collectivités > Ressources de sensibilisation et de formation. Vous pouvez utiliser librement ces contenus de formation pour vos collaborateurs-trices.
- B.** Le service CSIRT collabore avec l'UCV, dès maintenant, pour proposer une nouvelle journée de formation cybersécurité le jeudi 21 novembre 2024. Inscrivez-vous sans plus tarder: [ucv.ch/formations](http://ucv.ch/formations).

## Veille cybersécurité

- C.** L'exploitation de vulnérabilités IT par les cybercriminels demeure un vecteur d'attaque majeur. Si ce n'est pas encore fait, téléchargez l'application mobile «Cybersécurité Vaud» par laquelle le service CSIRT annonce les vulnérabilités les plus critiques. Certaines communes bénéficient également d'alertes personnalisées par l'intermédiaire du répondant cybersécurité, en cas de détection par le SOC. Un grand nombre de cyberattaques peuvent être évitées en installant rapidement les correctifs de sécurité et les mises à jour nécessaires.
- D.** Pour mieux comprendre l'évolution des cybermenaces, nous vous invitons à consulter régulièrement «la revue mensuelle des cybermenaces» publiée sur notre site internet et sur l'application mobile. C'est une bonne opportunité de se tenir informée des actualités internationales et suisses, ainsi que des nouvelles méthodes d'attaque.

## Communauté cybersécurité

- E.** Un des buts premiers de la convention cybersécurité est de mutualiser les efforts pour construire un «monde numérique» plus sûr. Le service CSIRT vise à créer une communauté locale

mettant en relation les répondants cybersécurité et le tissu économique vaudois pour répondre aux besoins spécifiques des communes.

- F.** L'organisation d'événements offrira une plateforme propice aux acteurs du monde économique, aux représentants des communes et aux répondants cyber de se rencontrer, de collaborer et de tirer profit des connaissances et des expériences mutuelles, afin de créer un réseau professionnel solide.

## Renforcement cybersécurité

- G.** La convention vise non seulement à renforcer la préparation en cas de cyberattaque mais surtout à réduire ce risque en améliorant le niveau de maturité cyber des communes. Le service CSIRT souhaite guider les communes dans leur démarche de sécurité de l'information grâce à la mise à disposition de standards minimaux pour faciliter l'implémentation de contrôles de sécurité efficaces.
- H.** L'équipe du CSIRT se tient à la disposition des communes pour les accompagner et les conseiller dans leur démarche de sécurité de l'information ainsi que pour les renseigner sur les activités du service. >>>

## Les domaines d'activités du service CSIRT

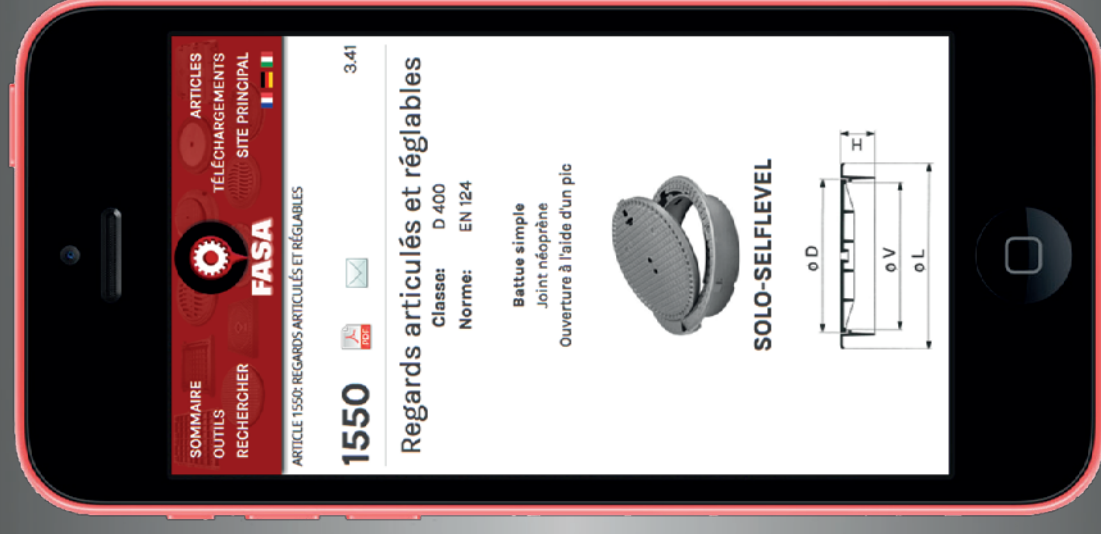
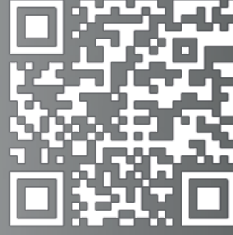
Formation	Veille cybersécurité	Communauté	Renforcement cybersécurité	Réponse à incident	Pilotage
A. Contenus de formation	C. Notifications vulnérabilités	E. Réseau répondants cybersec/partenaires	G. Standards minimaux	I. Gestion de crise	L. Suivi et revue des prestations
B. Formation cybersécurité	D. Bulletins cybersec mensuels	F. Evènements cybersécurité	H. Conseils à la demande	J. Réponse cyberincident	
				K. Continuité opérationnelle	

**FASA - FONDERIE ET ATELIERS MECANIQUES D'ARDON S.A.**

# FONTES DE VOIRIE BAUGUSS GHISA STRADALE



# FASA



CH - 1957 Ardon

+41 27 305 30 30

+41 27 305 30 40

www.fasa.ch

fontevoirie@fasa.ch



**Réponse à incident**

- I. Gérer une cybercrise ne s'improvise pas et représente un élément déterminant pour rétablir le plus rapidement possible l'état normal, tout en minimisant l'impact pour la commune victime. Le CSIRT se tient prêt à accompagner la commune dans sa gestion de crise, en coordonnant simultanément la réponse technique à l'incident, les actions pour la continuité des activités critiques et la dimension essentielle qu'est la communication de crise.
- J. La réponse technique d'un cyberincident requiert l'application d'une méthodologie rigoureuse visant à minimiser l'impact et à préserver les traces numériques pouvant être nécessaires lors de procédures judiciaires. Le CSIRT se tient à disposition pour coordonner tactiquement les opérations avec le soutien d'experts privés pré-contractualisés.
- K. Afin de ne pas être paralysé lors d'une cyberattaque, il est primordial que chaque commune prépare son plan de continuité des activités critiques. Il s'agit de se poser les bonnes questions avant qu'une crise arrive. Notamment, quelles activités critiques faut-il absolument maintenir pendant une crise? Quels sont les prérequis pour maintenir ces activités en termes de matériel IT, de logiciels, mais également de données?

**Les informations essentielles à retenir**

- Appelez le 117 en cas de cyberattaque ou de suspicion
- Téléchargez l'application mobile «Cybersécurité Vaud»



- Consultez régulièrement notre site internet: [vd.ch/cybersecurite](http://vd.ch/cybersecurite)
- Prenez contact avec le CSIRT pour toutes vos questions (hors crise): [csirt@vd.ch](mailto:csirt@vd.ch)

**Pilotage**

L. Selon la convention, une réunion officielle avec le comité de pilotage (COFIL) est organisée deux fois par année. Le comité de pilotage est représenté par quatre membres du canton et quatre membres des communes. Le premier COFIL aura lieu le 28 juin prochain. Pour le démarrage, des réunions de synchronisation complémentaires trimestrielles ont été mises en place.

**Qu'est-ce qui est attendu des communes et associations intercommunales?**

- Gérer son système d'information de la manière la plus diligente possible, y compris en cas d'externalisation des prestations informatiques;
- Assimiler les enjeux liés à la sécurité de l'information et mettre en place les bonnes pratiques pour respecter une certaine hygiène informatique;
- Se tenir informé des actualités du CSIRT et participer autant que possible aux événements organisés;
- Remonter régulièrement de l'information utile au répondant cyber.

**Et plus spécifiquement du répondant cybersécurité?**

- Agir en tant que point de contact privilégié entre la commune et le CSIRT;
- Collaborer activement aux échanges ou demandes du CSIRT pour les actions à effectuer;
- Prendre connaissance des documents fournis par le CSIRT et relayer l'information aux personnes concernées dans son organisation;
- Collecter et faire des retours au CSIRT sur les besoins identifiés ou les points d'amélioration.

**Quels sont les travaux en cours du service CSIRT?**

L'équipe CSIRT est en train de travailler sur les éléments suivants:

1. Un document de gouvernance du service CSIRT détaillant les objectifs, le périmètre et les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes;
2. Une réflexion autour du suivi des vulnérabilités pour les communes;

3. Une amélioration des processus de réponse à incident avec la création d'une procédure spécifique pour les communes;
4. Des présentations des activités du CSIRT, par exemple aux syndicats et préfets du canton;
5. Un exercice de gestion d'une cybercrise qui aura lieu le jeudi 5 décembre prochain. Les informations suivront pour les inscriptions des communes volontaires;
6. Un questionnaire à destination des communes pour une première récolte d'informations afin de sonder plus précisément leurs besoins et attentes vis-à-vis du CSIRT.

En conclusion, à l'heure où la digitalisation imprègne tous les aspects de notre société, la prise de conscience liée aux cybermenaces est devenue incontournable! En restant vigilants, informés et en adoptant des pratiques de sécurité minimales, nous avons le pouvoir de renforcer notre résilience collective contre les défis cyber d'aujourd'hui et de demain. ■

# Arrêt sur invité: Julien Ménoret

Chef du service des finances, de l'économie et des sports à Gland, Julien Ménoret a rejoint, depuis 2023, la quinzaine de formateurs du Centre de formation de l'UCV. Dans cette interview, il revient avec nous sur son parcours, ses motivations à travailler pour le monde communal et à former employé-es et élu-es, sur le métier de boursier-ière et, bien sûr, MCH2. Rencontre.

**Boucllement des comptes, gestion des salaires, préparation du budget... sont les trois cours que vous donnez au Centre de formation de l'UCV.**

**Quelles sont vos expériences professionnelles qui vous placent comme expert pour dispenser ces formations?**

Fort de sept années d'expérience à la commune de Gland, je pense avoir un solide bagage en termes de préparation du budget et de boucllement des comptes. Je suis par ailleurs titulaire du diplôme d'expert-comptable, ce qui est plutôt rare chez les boursiers-ières.

Dans mon précédent emploi, onze ans dans un cabinet d'audit, j'ai notamment effectué des audits de caisses de compensation AVS et des contrôles d'employeurs. La gestion des salaires est une matière que j'apprécie particulièrement.

**Aviez-vous des expériences dans l'enseignement avant de devenir formateur pour l'UCV?**

**Si oui, lesquelles?**

Je donne un cours d'introduction à l'économie politique au Gymnase du soir à Lausanne pour la 6<sup>e</sup> année consécutive. Je suis également correcteur des examens d'audit et expert aux examens oraux. Toutes ces activités me permettent de rester à jour et de respecter les règles de formation continue d'EXPERTSuisse (l'association suisse des experts en audit, fiscalité et fiduciaire, anciennement Chambre fiduciaire suisse).

Par ailleurs, lorsque j'étais étudiant à l'UNINE, j'ai eu l'occasion de remplacer des enseignants de l'Ecole de Commerce de Neuchâtel où j'ai étudié. Pour un temps, mes anciens professeurs sont devenus mes collègues. C'était sympa et étrange à la fois! Par la suite, j'ai été très actif dans la formation à l'interne chez mon ancien employeur.

Par ailleurs, lorsque j'étais étudiant à l'UNINE, j'ai eu l'occasion de remplacer des enseignants de l'Ecole de Commerce de Neuchâtel où j'ai étudié. Pour un temps, mes anciens professeurs sont devenus mes collègues. C'était sympa et étrange à la fois! Par la suite, j'ai été très actif dans la formation à l'interne chez mon ancien employeur.

**Quelles sont vos motivations à former élu-es et employé-es du monde communal?**

J'ai toujours fortement apprécié transmettre mes connaissances mais également apprendre des participants. Il y a des pratiques très différentes d'une commune à l'autre. Demandez l'avis de cinq boursiers-ières et vous aurez cinq avis différents (six, si l'un d'entre eux a fait HEC)! Je caricature mais force est de constater que les pratiques sont parfois disparates.

**Les premières formations que vous avez données dans le cadre de l'UCV se sont-elles passées comme vous l'aviez imaginé?**

J'ai eu l'occasion de dispenser chacun des trois cours susmentionnés et tout s'est bien déroulé. Le plus dur est de gérer les différences de niveau entre les participants, leurs attentes et le temps. La plupart sont nouveaux dans le métier, d'autres ont plusieurs années d'expérience et souhaitent se mettre à jour. Il y a une très large majorité de boursiers-ières, mais parfois également des municipaux-ales. J'apprécie particulièrement d'avoir une audience hétéroclite et active. Cela alimente les débats.

Un formateur, c'est un peu un animateur de jeu télévisé, un coach, un médium (il faut anticiper les demandes et parfois deviner ce que cherche à dire un participant) et un contorsionniste (il faut s'adapter en permanence). J'essaie de composer avec ces compétences et je pense m'en être bien sorti pour cette première série de cours UCV. >>>

Publicité



**GROUPE Kunzli**  
Assainissement lémanique

## AU SERVICE DE VOTRE ENVIRONNEMENT

Assainissement lémanique depuis 1963  
0800 107 000 | groupe-kunzli.ch



Hygiène publique, vidange et curage



**KUNZLI FRERES SA**

Inspection, détection et réhabilitation



**AITV SA**

Centre de gestion environnementale



**CGE SA**





## **Vous avez travaillé durant de longues années dans le domaine privé, qu'est-ce qui vous a poussé à vous orienter vers les finances communales?**

J'étais réviseur de deux communes du canton de Genève: Pregny-Chambésy et Vernier (dont l'excellent slogan est «Une ville pas commune»). Dans ce contexte, j'ai eu l'opportunité d'apercevoir la très grande diversité, difficilement imaginable de l'extérieur, des métiers et activités d'une commune. Le but idéal d'une commune, l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique m'ont également attiré. Lorsque j'ai vu passer l'offre d'emploi, je me suis naturellement dit que ce poste était fait pour moi. Avec sept ans de recul, ce sentiment était le bon. J'adore jongler avec des dossiers divers et variés. Je ne m'ennuie pas une seconde!

## **Le passage à MCH2 (modèle comptable harmonisé de 2<sup>e</sup> génération) sera un des «challenges» de ces prochaines années pour tous les boursiers-ières de ce canton, de quel œil voyez-vous cette migration? Quel conseil donneriez-vous aux communes à ce sujet?**

Effectivement, difficile d'échapper à MCH2; c'est le thème du moment! Il est sur toutes les lèvres des boursiers-ières lors des rencontres, à la pause-café, au repas, etc. Les communes vaudoises sont bonnes dernières de la nation à adopter MCH2. Il était donc temps! MCH2 offre une vraie plus-value par rapport au plan comptable de 1981, minimaliste et désuet (il a mon âge, c'est dire!). MCH2 améliorera la transparence des comptes communaux vis-à-vis de la population (du moins le peu qui s'y intéresse!) et la comparabilité entre communes ainsi qu'avec le canton.

MCH2 ce n'est pas qu'un plan comptable, c'est un référentiel comptable complet avec un manuel et des exemples de comptabilisation. Il y a beaucoup de nouveaux tableaux et annexes à produire pour plus de transparence (tableau des flux de trésorerie, principes et normes pour la présentation des comptes annuels, état du capital propre, tableau des associations de communes, tableau des

titres et des participations, tableau des prêts et des garanties, ainsi que le tableau des immobilisations).

Mes conseils sont: anticipez et ne partez pas seul! Même si vous faites partie de la dernière vague, commencez à vous y intéresser, à lire des documents, à en discuter avec des homologues boursiers-ières, avec des collègues et pourquoi pas adaptez certains éléments du plan comptable en amont de la migration. Pour bien des communes, la première étape consiste à nettoyer le plan comptable actuel. Lors de vos analyses de comptes, préparation de la table de conversion et préparation du premier budget MCH2, intégrez les responsables de budget, chef-fes de service, d'office, de groupe (peu importe leur casquette) et municipaux-ales. Ils ont des informations précieuses dont vous ne disposez peut-être pas et doivent participer à certains choix de présentation (notamment scission et fusion de comptes). Par ailleurs, dans la gestion du changement, cela contribue à leur formation et leur apprivoisement de MCH2.

Je recommande chaudement le cycle de formation MCH2 proposé par l'UCV. De plus, je conseille fortement de faire revoir la matrice de conversion à vos réviseurs suffisamment tôt. Il serait fort inconfortable de devoir corriger des erreurs dans les premiers comptes annuels en MCH2, alors que le budget a déjà été validé par le Conseil communal/général. En cas de doute, n'hésitez pas à solliciter l'aide de la Direction des finances communales. Par ailleurs, n'oubliez votre intégrateur informatique et renseignez-vous à l'avance sur le coût de leurs travaux.

Enfin, il est important de comprendre que MCH2 va vivre et évoluer avec la commune. Des adaptations seront sans doute nécessaires, après un ou deux exercices comptables. J'espère que ce raisonnement enlève un poids des épaules des boursiers-ières. ■

Propos recueillis par Stéphanie Andrzejczak, chargée de communication à l'UCV.



Cours certifiés **EDUQUA**

### FINANCES COMMUNALES

- ✓ Analyse et planification financières
- ✓ Bouclement des comptes
- ✓ Compte de fonctionnement
- ✓ Compte des investissements
- ✓ Compte du bilan
- ✓ Cycle de formation MCH2
- ✓ Gestion des domaines autofinancés
- ✓ Gestion des salaires
- ✓ Péréquations financières
- ✓ Préparation du budget
- ✓ TVA dans les collectivités publiques

### COMMUNICATION ET GESTION DU PERSONNEL

- ✓ Communes et médias, mode d'emploi
- ✓ Communes, communiquez !
- ✓ Gestion du personnel dans les communes

### GESTION COMMUNALE

- ✓ Contrôle interne
- ✓ Cybersécurité : concepts et enjeux
- ✓ Gouvernance des données et stratégie numérique
- ✓ Les bases du pilotage communal
- ✓ Stratégie et pilotage de l'action communale

### AUTRES THÈMES

- ✓ Aménagement du territoire
- ✓ Procédure de poursuite
- ✓ Programme énergétique et climatique dans les communes
- ✓ Réussir un processus participatif



L'UCV, partenaire du CEP, vous fait bénéficier de 15% de rabais sur les formations de ce centre.

**Détails et inscriptions**  
[ucv.ch/formations](https://ucv.ch/formations)

**Renseignements**  
021 557 81 30  
[formations@ucv.ch](mailto:formations@ucv.ch)

FORMATIONS POUR ÉLU·ES, CADRES ET EMPLOYÉ·ES DES COMMUNES



## Dossier!

# Auberges communales

Maintenir, rénover, construire, fermer... les autorités communales sont régulièrement amenées à faire des choix pour les auberges dont elles sont propriétaires des murs. Face à ces enjeux, elles doivent avoir tous les outils et informations en mains pour une prise de décision en pleine conscience. Nous vous proposons dans ce dossier, réalisé en collaboration avec GastroVaud, des pistes de réflexion et des indicateurs utiles sur les auberges communales ainsi que quelques exemples 100% vaudois.

Auberges communales: historique et chiffres clés \_\_\_\_\_ *p. 16*

Bref portrait de la branche de la restauration \_\_\_\_\_ *p. 17*

Auberges communales: les facteurs de réussite \_\_\_\_\_ *p. 20*

Recherche d'un exploitant pour l'auberge communale:  
qu'en est-il des marchés publics? \_\_\_\_\_ *p. 23*

Les difficultés de financement pour les exploitants \_\_\_\_\_ *p. 25*

Auberge de Mézières:  
l'exemple d'une rénovation et d'une reprise réussies \_\_\_\_\_ *p. 26*

Une nouvelle auberge communale  
à Vufflens-la-Ville depuis 2019 \_\_\_\_\_ *p. 30*

Un lieu de rencontre intercommunal \_\_\_\_\_ *p. 32*



# Auberges communales: historique et chiffres clés

Qu'appelle-t-on auberge communale? Quel lien avec la commune? Combien compte-t-on d'auberges en mains communales sur le canton de Vaud? Découvrez-le dans cet article!



**Stéphanie Andrzejczak**  
Chargée de communication  
et du magazine  
*Point CommUNE!*  
à l'UCV

L'auberge communale désigne un établissement, souvent rural, qui propose le couvert et parfois le gîte (sous la forme de quelques chambres au-dessus du restaurant). Les murs sont la propriété de la commune, qui loue cet espace équipé pour la restauration, à un exploitant. Le loyer y est généralement raisonnable.

Le bâtiment qui accueille l'auberge existe souvent depuis des centaines d'années et a donc un caractère historique.

Traditionnellement, on vient y boire le café, manger à midi et/ou le soir et y prendre l'apéritif. Dans la mémoire collective, l'auberge communale est une pinte traditionnelle, avec une ambiance de bistrot, qui est au centre de la commune et où l'on vient s'y retrouver. L'idée est de satisfaire le plus grand nombre et d'attirer une large clientèle en proposant, généralement, une cuisine à prix abordable.

## Des auberges communales qui évoluent

Restauration et décoration ont souvent évolué avec le temps et chaque auberge a de plus en plus sa propre identité. Certaines tiennent à garder cet esprit de pinte communale tandis que d'autres tendent vers plus de modernité.

Du côté des communes, plusieurs tendances se profilent. Certaines voient en l'auberge communale une créatrice de lien social et veulent la perpétuer et continuer à y investir, parfois malgré une perte financière pour la commune. Un coin épicerie / boulangerie / poste ou d'autres services sont créés dans quelques auberges pour compléter la partie restauration.

Certaines communes qui n'avaient jamais eu d'auberge en créent depuis zéro pour fonder un lieu de rencontre de la population, quelques fois à la demande de cette dernière.

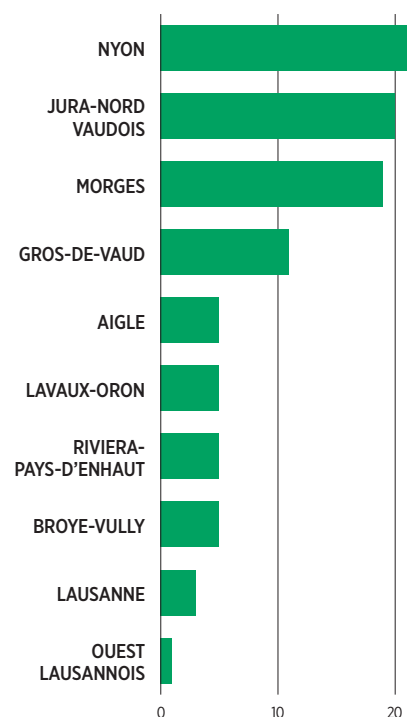
D'autres communes décident de les fermer, de les démolir ou de les destiner à d'autres fonctions, en créant à la place des logements pour seniors, pour ne prendre qu'un exemple parmi tant d'autres.

## Un tiers des communes possèdent une auberge communale

Début 2024, on dénombre presque cent auberges en mains communales sur le canton de Vaud. Les auberges communales sont donc encore bel et bien présentes dans nos communes. Il y en a rarement plus d'une par commune.

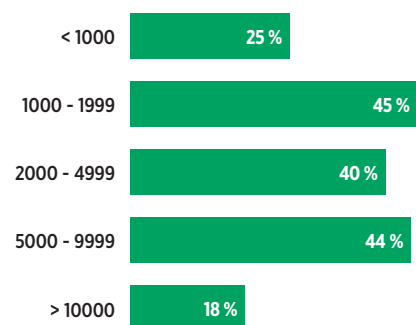
Ce sont les districts de Nyon, du Jura-Nord vaudois et de Morges qui en comptent le plus.

### Répartition des auberges communales par district, du plus grand au plus petit nombre



Ce sont les communes dont le nombre d'habitants se situe entre 1000 à 9999 habitants qui possèdent le plus grand nombre d'auberges (entre 40% et 45% de ces communes sont dotées d'une auberge). 25% des communes de moins de 1000 habitants disposent d'une auberge tandis qu'elles ne sont que 18% dès qu'on atteint plus de 10 000 habitants.

## Pourcentage de communes vaudoises possédant une auberge communale par rapport au nombre d'habitants



Le caractère rural de ces auberges n'est donc pas un mythe et cela démontre bien qu'elles ont été créées, à la base, pour leur caractère social. Les clients n'étant pas forcément les habitants, les prix proposés plus toujours abordables et les sociétés locales jouant parfois aussi ce rôle de lien social, on pourrait débattre longtemps sur la fonction de ces auberges mais cette question épineuse n'est pas l'objet de ce dossier. ■

# Bref portrait de la branche de la restauration

Toute commune qui possède ou compte créer une auberge communale a tout intérêt à être au fait des tendances dans le monde de la restauration. Démêlons le vrai du faux à propos de ce secteur.



**Gilles Meystre**  
Président de GastroVaud

## Il y a deux types de restaurants: classiques et rapides

Si cela était vrai il y a quarante ans, ce n'est plus le cas aujourd'hui. De plus en plus de restaurants dits «classiques» proposent de la vente à l'emporter tandis que des chaînes de restauration rapide proposent désormais le service à table! Sans parler des food trucks proposés par des restaurants classiques voire gastronomiques.

## Il y a deux types de clientèle: les seniors qui vont au restaurant et les jeunes qui vont au fast food

Encore une idée préconçue! Ces dernières années, les dépenses dans la restauration rapide des 30-49 ans et des 50-79 ans ont fortement augmenté. La restauration rapide n'est donc plus l'apanage des étudiants fauchés et jeunes désargentés.

## La concurrence est croissante

L'émergence des food trucks, des restaurants éphémères, les vignerons et agriculteurs qui se lancent dans la restauration... laisse à penser que la

concurrence est toujours plus importante mais, au regard de l'histoire, la concurrence a toujours été présente et n'est pas plus vive aujourd'hui qu'hier. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les cafés sont venus tenir tête aux tavernes. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont les bouillons (où le mot restaurant trouve sa source) qui émergent. Quelques années plus tard, les brasseries se développent, etc.

## Le métier de restaurateur n'attire plus

Comme le démontre le graphique de la page suivante (inscriptions au registre du commerce, auxquelles on a soustrait les radiations), la branche enregistre >>>

Publicité

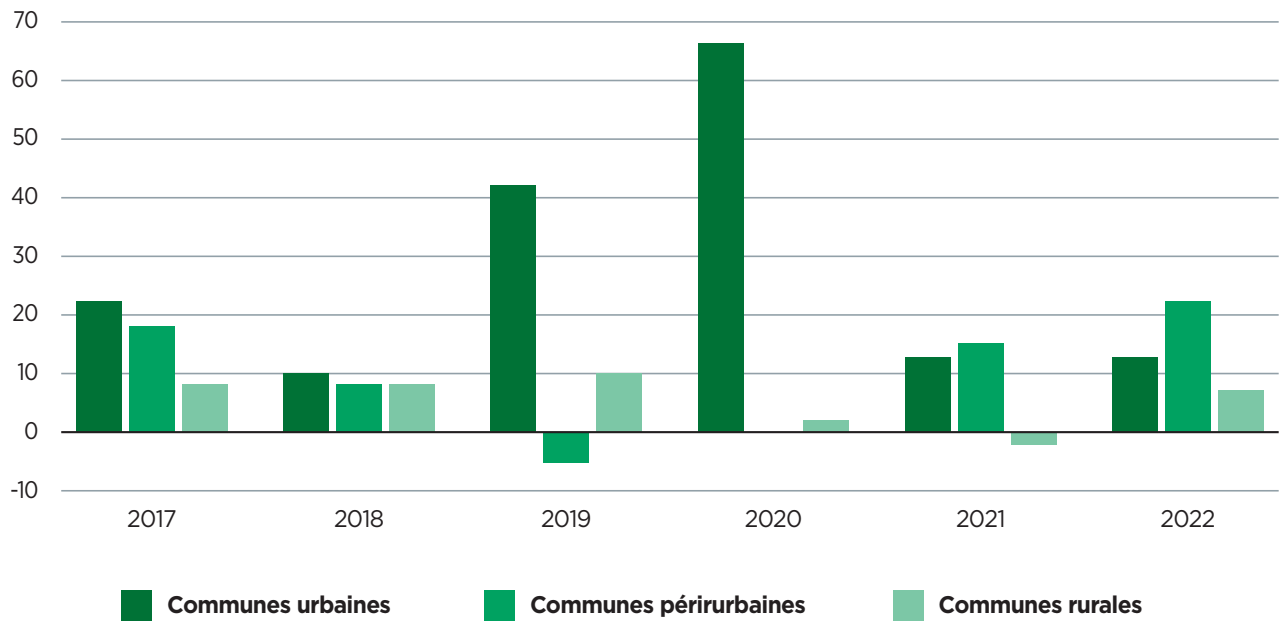


7/7 jours 24/24h

 			
<p><b>1 Curage   Pompage</b></p> <p>Un service sur mesure à destination des communes, industries, gérances et propriétaires...</p>	<p><b>2 Contrôle caméra</b></p> <p>Des réponses rapides et précises concernant l'état d'un réseau, des éventuelles obstructions ou des matériaux incorrectement branchés.</p>	<p><b>3 Balayage</b></p> <p>Un service de qualité réalisé à l'aide de différents types de balayeuses permettant un nettoyage en profondeur.</p>	<p><b>4 Déneigement</b></p> <p>Un service de déneigement et de salage pour les particuliers, les entreprises mais également pour les services communaux et de l'État de Vaud.</p>
			

021 621 80 90 • info@tinguely-voirie.ch • www.tinguely-voirie.ch



**Croissance nette (inscriptions – radiations) entre 2017 et 2022 sur le canton de Vaud**

une croissance nette positive malgré la pandémie. Les vocations n'ont donc pas disparu! La prudence reste toutefois de mise et la croissance ralentie, en comparaison avec les années précédentes. C'est surtout au niveau du personnel que les vocations sont moins nombreuses et que les recrutements sont plus complexes. Un vrai défi pour la branche puisqu'il s'agit de réviser nos pratiques, nos horaires de travail et souvent d'ouverture, pour une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

#### **La branche de la restauration est particulièrement exposée**

C'est bien là une chance par rapport à d'autres métiers qui ne bénéficient jamais de la lumière des projecteurs. Mais c'est aussi une pression pour celles et ceux qui exercent le métier au quotidien. Cela amène certains restaurateurs à renoncer à leurs étoiles ou même certains patrons à déposer plainte contre des clients dont les avis sur internet sont injustifiés.

#### **La branche ne fait rien pour améliorer son image**

Au contraire! De nombreuses actions sont menées par GastroVaud avec ses partenaires bouchers, maraîchers et boulangers vaudois: Journée du papet, Pintes ouvertes vaudoises, etc. La

Semaine du goût y contribue aussi, de même que le label «Fait maison» que nous conduisons depuis Pully. GastroVaud propose aussi des formations continues pour les restaurateurs (en digital marketing par exemple) ou met sur pied des campagnes publicitaires de valorisation des métiers de «petites mains» (casseroliers, serveurs, etc.).

#### **Des labels comme boussole**

Dans un monde où l'on mange de tout venant de partout, les labels servent effectivement de boussoles aux consommateurs. Nombreux sont les établissements et notamment les auberges communales à avoir saisi l'opportunité du label «Fait maison», qui offre transparence et proximité. Ils ne regrettent pas! Face à une clientèle toujours plus mobile et exigeante, ce type de label permet de se faire connaître au-delà des frontières communales et intercommunales. D'ailleurs, conduit depuis Pully, notre label se déploie désormais en Suisse alémanique.

#### **Une multitude d'enjeux**

Les auberges communales sont un réel défi pour les communes et leurs autorités politiques. C'est un enjeu tout d'abord financier car l'auberge représente des investissements importants

pour la commune. Un enjeu économique puisque le restaurateur est soumis aux règles du marché. Un enjeu culturel car c'est souvent l'âme du village. Un enjeu social, encore, car il s'agit du lieu de rassemblement du village. Enfin, c'est aussi un enjeu identitaire, puisque le lieu est souvent synonyme de traditions. ■

# LE FOURGON N°1 EN EUROPE<sup>1</sup>



**LE NOUVEAU FORD TRANSIT CUSTOM**  
POUR LA PREMIÈRE FOIS, ÉGALEMENT DISPONIBLE  
AVEC TRANSMISSION INTÉGRALE.



**Emil Frey** Crissier  
Centre Automobile Romand  
Chemin de Cloalet 19, 1023 Crissier

**Emil Frey** Chavannes  
Rte de la Maladière 44, 1022 Chavannes-près-Renens

<sup>1</sup>Source: IHS Office fédéral allemand des véhicules à moteur, date de référence 30.10.2022.



# Auberges communales: les facteurs de réussite

Quelles réflexions la Municipalité doit-elle mener lorsqu'il s'agit de penser à l'avenir de son auberge communale? Que doit-on définir et à quoi faut-il réfléchir avant de chercher un exploitant pour son auberge? Que doivent contenir cahier des charges et contrats de location? Plongez-vous dans cet article et découvrez les facteurs de réussite d'une auberge communale.



**Remi Susset et Peter Neuhaus**  
Responsables de mandat  
Conseil en entreprise  
chez Gastroconsult

En préambule, il faut bien avoir en tête que le propriétaire de l'auberge est une collectivité publique. La population sera donc forcément touchée par l'avenir qui est destiné à l'auberge.

Par ailleurs, chaque auberge est particulière, de par son emplacement, sa vocation, la population qui l'entoure, son histoire, son environnement et il n'est, dès lors, pas possible d'établir des règles générales pour toutes les auberges communales. Néanmoins, mener les bonnes réflexions à ce sujet permet d'assurer un bel avenir aux auberges communales dès lors qu'on décide de les maintenir, de les rénover ou d'en construire.

## Quel avenir pour mon auberge?

Avant de décider du devenir d'une auberge communale, il convient d'avoir en tête les différentes possibilités qui s'offrent à nous.

Maintenir une auberge signifie l'entretenir, que ce soit l'isolation, la toiture, les équipements de cuisine, etc., sachant que les normes évoluent sans cesse et qu'elles deviennent souvent de plus en plus restrictives. Les équipements liés à la restauration doivent être renouvelés fréquemment. En ce qui concerne les charges d'exploitation, le restaurateur doit payer tout ce qui résulte de l'usage de la chose. Maintenir une auberge c'est être conscient que c'est un investissement. Les communes qui décident de les maintenir le font souvent plus pour le lien social que l'auberge crée que pour l'argent que cela leur apporte car les loyers sont souvent raisonnables.

Autre choix: construire ou rénover une auberge. Dans ce cas, il faut être conscient de la réglementation en vigueur, qu'elle soit fédérale, cantonale ou communale. Construire ou rénover, c'est devoir respecter de nombreuses lois relatives à la protection du patrimoine (LPNMS), à l'aération mécanique des locaux habitables ou utilisables pour le secteur tertiaire (RLATC), aux denrées alimentaires et à l'hygiène (ODAIUOs et OHyg), aux auberges et débits de boissons (LADB), au travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr), etc. sans compter les directives et règlements communaux. D'autres prescriptions et normes liées à l'acoustique, à la gestion des déchets, à la gestion des eaux claires de toiture, etc., existent aussi.

Dernière solution: fermer. Parfois un non-octroi de budget pour la rénovation, une impossibilité à modifier l'affectation des locaux ou d'autres raisons font que fermer devient une nécessité, avec les conséquences que cela implique pour la vie du village comme évoqué par M. Meystre à la fin de son article dans ce dossier.

## Réflexions à avoir lors de la création ou la rénovation d'une auberge

### Première réflexion: l'affectation des locaux

Il faut d'abord penser à la nature des locaux. Un local sanitaire, un local de stockage, les places de parc, la gestion des déchets, etc., prennent de la place et ne doivent pas être oubliés.

La capacité d'accueil doit être bien réfléchi aussi. Selon le type de restauration proposée, on n'accueillera pas le même nombre de personnes.

Il convient aussi d'évaluer si proposer quelques chambres est ou non

opportun, selon l'emplacement de l'auberge, l'attrait touristique de la région, etc.

Doit-on proposer un appartement de service pour l'exploitant est aussi une question à se poser. Souvent le lieu de l'auberge et la situation familiale de l'exploitant influencent cette décision. Si on décide de louer l'appartement de service à un tiers, il faut que le locataire puisse vivre convenablement sans être gêné par les nuisances potentielles du restaurant (odeurs, bruit, etc.).

La planification des locaux est aussi essentielle. Il faut analyser les voies de circulation dans l'auberge, les liaisons avec la terrasse (les serveurs peuvent-ils par exemple garder un contact visuel avec les clients de la terrasse?), l'accès pour les personnes à mobilité réduite, etc. Trouver du personnel de service pour les auberges et restaurants étant de plus en plus difficile, il convient de leur fournir de bonnes conditions de travail en leur facilitant le quotidien.

### Deuxième réflexion: le fonds de commerce

Le fonds de commerce comprend à la fois les valeurs matérielles (mobilier, matériel, machines) et les valeurs immatérielles (pas-de-porte, droit au bail, ...). Pour les auberges dont les murs appartiennent à une commune, soit à une collectivité publique, les valeurs immatérielles ne doivent pas entrer en ligne de compte. Il est ainsi nécessaire de prévoir dans le bail une clause d'interdiction de pas-de-porte par exemple.

### Troisième réflexion: concurrence et positionnement de l'offre

La commune doit réfléchir au genre de restauration qu'elle souhaite. Pour cela, faire un état des lieux de ce qui

est déjà proposé dans la commune et dans les communes environnantes est essentiel. On analyse ainsi la concurrence. Quels types d'établissements fonctionnent actuellement? Quels sont leurs jours et horaires d'ouverture? Que manque-t-il? Etc.

Penser à la clientèle qu'on souhaite toucher est aussi primordial. Si c'est sa population, on dresse un profil de celle-ci, de son pouvoir d'achat et de ses habitudes. On peut aussi vouloir toucher la clientèle touristique si on se situe dans une région qui l'est mais aussi la clientèle de passage, d'affaires, etc. On ne proposera pas, par exemple, des repas gastronomiques à des prix élevés au milieu d'un village d'agriculteurs qui veulent plutôt manger à midi, rapidement et en quantité suffisante.

Les besoins locaux et les synergies (avec les clubs sportifs, les associations, les UAPE, etc.) sont aussi à envisager. On peut également imaginer des services additionnels que l'auberge communale pourrait proposer: bibliothèque, dépôt de pain, petite épicerie, poste, etc.



Il est aussi possible de proposer deux types de salles ou de restauration (brasserie le midi par exemple et bistro-nomique le soir).

Le plus important et le principal facteur de réussite d'une auberge réside souvent dans la capacité du propriétaire (la commune) et de l'exploitant (le restaurateur) à se renouveler et à s'adapter à l'évolution de la demande.

### Cahier des charges et contrat de location

Avant même de rechercher un exploitant, il convient de réfléchir au cahier des charges et au contrat de location. Mieux ils seront ficelés, plus il y aura de chance que l'auberge communale fonctionne bien. La loi prévoit que le contrat de location puisse être transféré ou sous-loué donc il est >>>

Publicité



**Fiduciaire Lambelet SA**  
Fondée en 1925

**Maîtrise et performance**

Siège : Avenue Louis-Ruchonnet 15 - 1003 Lausanne  
Succursale et courrier : Route de la Maladière 26 - 1022 Chavannes-près-Renens  
Tél. 021 342 50 20 - Fax 021 342 50 39 - fidal@fidal-sa.ch

- Vérification de comptes
- Comptabilité
- Conseils fiscaux

- Evaluation et conseils en économie d'entreprise
- Expertises



Membre de la Chambre fiduciaire



d'autant plus important de bien réfléchir à ces deux documents.

Il n'existe pas de bail type pour les auberges communales mais certains éléments doivent forcément y figurer, notamment les prestations offertes par la commune (ameublement, agencement, etc.), ce que le restaurateur peut attendre de la commune mais aussi des informations sur le type de fournisseurs à avoir, sur les vacances annuelles, les jours de fermeture, etc.

Le contrat de location doit comprendre les clauses essentielles que sont, par exemple, les jours et horaires d'ouverture et de fermeture (on peut par exemple spécifier qu'ils doivent être convenus avec la commune), la durée du contrat (en général 5 ans avec un renouvellement d'année en année ou tous les 5 ans), le loyer (fixe, échelonné ou proportionnel au chiffre d'affaires) ou encore le droit de contrôle sur le mobilier par la commune.

Des dispositions particulières peuvent être intégrées dans le contrat de location: entretien des extérieurs, enseigne lumineuse, nom de l'auberge, concept commercial, etc.

#### **La recherche d'un nouvel exploitant**

Une fois toutes ces réflexions menées et ces documents préparés, la recherche d'un locataire peut commencer. Ce domaine étant très lié à l'émotionnel, il convient de privilégier les qualités professionnelles et entrepreneuriales des candidats. Un très bon cuisinier ne fera pas forcément un très bon gérant d'auberge. Il ne faut pas non plus sélectionner les candidats uniquement sur la base de leur capacité financière mais il convient de s'assurer que l'exploitant pourra assurer financièrement (au travers d'une banque ou d'un cautionnement) et que la commune ne devra pas jouer la banque pour lui.

L'usage veut que la commune pratique en général une politique de loyer raisonnable pour l'auberge communale et qu'elle mette à disposition des locaux fonctionnels, répondant aux exigences de la branche.

Finalement, même si la recherche d'un exploitant est souvent du ressort d'un conseiller municipal, parfois accompagné d'une personne externe, impliquer l'entier de la Municipalité pour le choix final de l'exploitant est indispensable. ■

Publicité

## **VENEZ DÉCOUVRIR PERMIZ LORS DE LA JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES LE 8 JUIN 2024 À AIGLE.**



### **LES AVANTAGES DE PERMIZ**

- Structure uniformisée des procédures des demandes d'autorisations de construire.
- Service rapide et Hotline personnalisée.
- Conformité aux recommandations n°7 & 8 du guides des bonnes pratiques de la Cour des Comptes de septembre 2021.
- Création de procédure selon les besoins.
- Création d'API pour échanger avec les SIT et les GED (développement à établir).
- Autonomie communale assurée et formation du personnel communal comprise.
- Possibilité d'échange avec des bureaux intercommunaux.

### **QU'EST-CE QUE C'EST ?**

PermiZ est une solution web (Software as a Service) qui permet de centraliser et mettre en forme les demandes d'autorisations de construire cantonales (CAMAC) et communales (68a RLATC).

### **GESTION DES PERMIS DE A À Z**

Gérer les dossiers de demandes d'autorisations de construire au niveau de l'administration communale relève d'une science du management bien particulière. Avec PermiZ, de la réception à l'archivage du dossier, l'ensemble des documents liés à la procédure sont répertoriés et organisés de manière simple et chronologique sur la plateforme.



LIA Innovations sàrl  
Route de Morat 3  
1595 Faoug (VD)  
info@lia-innovations.ch  
T: + 41 (0)26 565 565 8

**WWW.PERMIZ.CH**

# Recherche d'un exploitant pour l'auberge communale: qu'en est-il des marchés publics ?

De manière générale, les communes propriétaires d'établissements publics tels que des auberges communales, des restaurants ou des hôtels, se trouvent bien souvent confrontées à la question du choix et de la sélection d'un exploitant. Cette décision peut soulever des interrogations juridiques, notamment en relation avec l'application ou non de la législation sur les marchés publics.



**Guillaume Fürst**  
Juriste à l'UCV

Pour déterminer si cette dernière s'applique, il faut tout d'abord identifier un élément central: sommes-nous en présence d'un marché public ?

Selon l'article 8 de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), un marché public est un contrat conclu entre un adjudicateur et un soumissionnaire en vue de l'exécution d'une tâche publique. Il est caractérisé par sa nature onéreuse ainsi que par l'échange de prestations et contre-prestations, la prestation caractéristique étant fournie par le soumissionnaire. Trois types de prestations sont distingués: les travaux de construction, les fournitures et les services.

La jurisprudence fédérale explique, pour sa part, qu'est caractéristique d'un marché public le fait que la

collectivité publique intervienne en tant que demanderesse d'une prestation et acquière cette dernière auprès d'une entreprise privée, moyennant le paiement d'un prix, cela afin d'exécuter ses tâches publiques (ATF du 09.03.2018, 2C\_229/2017).

Dans ce contexte, comment considérer un contrat de bail à loyer, par lequel une commune loue des locaux à un exploitant contre le paiement d'un loyer ?

A la suite de la lecture des définitions précitées, il peut être constaté que la commune n'est pas demanderesse d'une prestation qui lui serait offerte par l'exploitant. Elle ne paie aucun montant à ce dernier. Au contraire, elle offre à cette personne ou entité le droit d'exploiter, pour son propre compte, un établissement public en mettant à sa disposition des locaux, cela contre la perception d'un loyer. La commune utilise par ailleurs un bien de son patrimoine financier, en sa qualité de

propriétaire privé. Il n'y a ainsi pas de marché au sens de la législation sur les marchés publics. La commune n'y est alors pas soumise.

Enfin, il peut être également mentionné qu'une mise en concurrence au sens de l'article 2 alinéa 7 de la Loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) n'est pas non plus applicable à cette situation, la commune ne transmettant notamment pas un monopole dont elle disposerait. ■

Cet article s'inspire d'un avis de droit établi en 2019 par Me Olivier Rodondi, avocat.

Publicité

**Travaux forestiers**  
**Commerce de bois**  
**Travaux en propriété**

**Génie forestier**  
**Scierie mobile**  
**Vente de produit fini de sciage**

Rue du Collège 5 - 1325 Vaulion - Tél. +41 21 843 31 31 - [www.bmef.ch](http://www.bmef.ch)





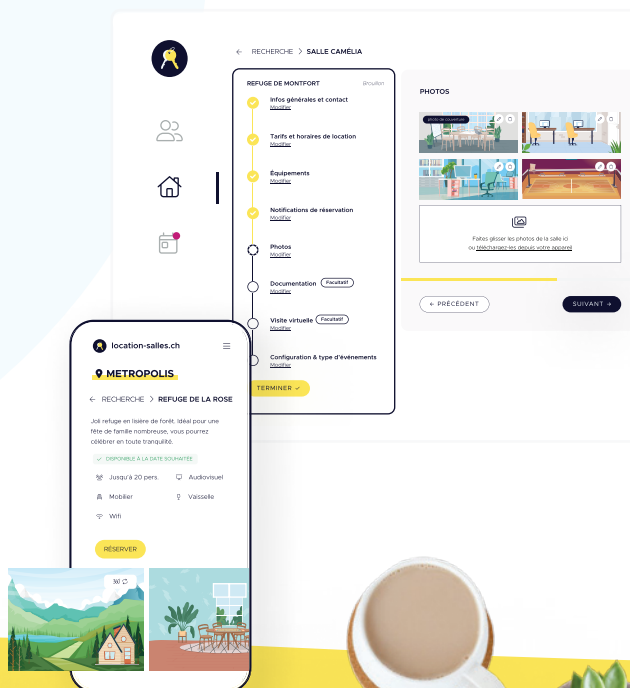
location-salles.ch

## Un outil complet pour la location de salles

Développé *en collaboration* avec des communes

**Facilite** les processus admin

Propose une solution **moderne et accessible** à vos citoyens



## FONCTIONNALITÉS

Location d'équipements en supplément de la réservation



Annulation autonome selon conditions et remboursement



Facturation automatique grâce au paiement en ligne



Location interne et externe par des personnes autorisées



Approbation ou refus des demandes de réservation



Intégration dormakaba pour l'ouverture de porte autonome



Création de bons de réduction, par exemple pour vos sociétés locales



Location de groupes de salles bloquées automatiquement



**Testez dès maintenant !**

Créez gratuitement un compte pour tester la plateforme ou contactez-nous pour une démonstration.

www.location-salles.ch · 021 525 30 60

# Les difficultés de financement pour les exploitants

Dans le milieu de la restauration, dont les auberges communales, les banques peinent à allouer, sans garantie, des fonds sous forme de ligne de crédit aux acteurs du secteur.



**Eric Meillaud**  
Directeur de  
Cautionnement Vaud

Cautionnement romand, via son antenne vaudoise – Cautionnement Vaud, facilite l'accès aux crédits bancaires en faveur des entreprises (indépendants et PME) en se portant caution. Aussi, lorsque le futur exploitant d'une auberge communale sollicite un prêt à la banque, celle-ci, si elle accepte d'entrer en matière, demande souvent de passer par un cautionnement. La coopérative agit comme garantie et n'est donc pas bailleuse de fonds.

L'antenne cantonale de cautionnement jouit d'une certaine proximité avec le tissu économique vaudois et a pour rôle de soutenir le développement économique du canton. Pour ce faire, elle entretient des échanges avec les PME bénéficiaires du cautionnement et collabore de façon neutre avec les établissements bancaires du canton. Concrètement, son activité en 2023 s'est traduite par 78 demandes de cautionnement reçues, aboutissant à 55 contrats de cautionnement, correspondant à des crédits cautionnés pour un montant total de 15 millions, et permettant la création ou le maintien de 586 emplois.

## Les clés pour obtenir un financement

Il y a lieu tout d'abord de faire preuve d'anticipation. En effet, il ne s'agit pas uniquement de convaincre une conseillère ou un conseiller bancaire. Le cheminement du dossier comprend des étapes décisionnelles au sein de l'établissement bancaire, des exigences à compléter avant la mise à disposition des fonds, la mise en place de garan-

ties, et quelques formalités d'usage. A cela s'ajoute la disponibilité des parties prenantes au processus, que ce soit au sein de la banque ou à l'externe, comme le notaire ou le registre du commerce par exemple.

Toute dette implique une mise sous pression de l'opérationnel par le simple fait que le produit net doit notamment répondre aux intérêts et à l'amortissement de l'emprunt. Aussi, il y a lieu de s'appliquer au questionnement de facteurs agissant sur la rentabilité de la future exploitation. Rappelons que l'exploitant devra honorer un loyer au niveau de l'auberge, mais également à titre privé. Et bien souvent, l'appartement situé au-dessus du restaurant accueille la famille de l'exploitant. Il s'ensuit une dépendance importante à l'écosystème mis en place. Il est donc important de garder une réelle objectivité sur les chiffres prévisionnels. Un regard externe en ce sens reste synonyme de crédibilité. Le futur exploitant doit néanmoins être capable de comprendre et de traduire les chiffres établis. Par la suite, il tiendra une forme de « cahier du lait » pour surveiller sa trésorerie et se rendre compte des améliorations possibles, telles que la gestion du stock, du personnel en place et/ou des auxiliaires par exemple.

Aussi, son dossier s'adressant à un acteur financier, il devra comprendre un plan d'investissement, un budget d'exploitation sur les trois premières années au maximum et un budget de trésorerie pour la première année d'exploitation. Ces projections devront plus ou moins corroborer les ratios de la branche. A titre d'exemple, pour les petits établissements, l'un des ratios veut que loyer ne dépasse pas 7% à 8% du chiffre d'affaires annuel.

## Les réflexions de la commune comme aide pour l'exploitant

Un dossier sera d'autant plus solide si la commune, avant de partir à la recherche d'un exploitant pour son auberge communale, a mené les réflexions indiquées dans l'article de Messieurs Neuhaus et Susset, notamment la troisième réflexion sur la concurrence et le positionnement de l'offre.

Si le futur exploitant dispose déjà d'un cahier des charges précis, d'un contrat de location clair, d'informations sur l'histoire de l'établissement, sur les attentes potentielles de la clientèle, sur l'état des équipements et des locaux impactant les investissements à prévoir, il sera d'autant plus facile pour lui de proposer un business plan cohérent aux attentes de la commune et crédible au regard de la banque.

**Si obtenir un financement n'est pas aisé dans le secteur de la restauration, le travail en amont de la commune avant la recherche d'un exploitant, les informations fournies par celle-ci, sa transparence et son soutien peuvent clairement aider les futurs exploitants à obtenir un financement et à faire par la suite que l'auberge soit une réussite. ■**



# Auberge de Mézières : l'exemple d'une rénovation et d'une reprise réussies

Propriété de la commune depuis 216 ans, le bâtiment qui abrite l'auberge communale de Mézières a été rénové de fond en comble de 2017 à 2019 et a vu l'arrivée d'un nouvel exploitant à sa réouverture. Rencontre avec Valérie Pasteris, côté Municipalité, et Nicolas et Solenne Lemasson, restaurateurs de l'auberge depuis 2019.

**Valérie Pasteris**, secrétaire municipale de Jorat-Mézières et conseillère municipale de Mézières de 2013 à 2016 (avant la fusion et la création de Jorat-Mézières le 1<sup>er</sup> juillet 2016)

## Depuis quand la commune est-elle propriétaire des murs de l'auberge ?

Depuis 1808. C'est à cette date que Dame Charlotte de Watteville vendit l'auberge à la commune. La transaction coûta 22000 francs aux Méziérois.

## Le bâtiment datant du XVII<sup>e</sup> siècle, quelles affectations a-t-il connues ?

Lors de mes recherches sur ce bâtiment, j'ai découvert qu'il a eu de nombreuses fonctions: écurie, boucherie, poste de gendarmerie, logement loué à des pèlerins de St-Jacques-de-Compostelle, cabinet de dentiste, bureau de la Justice de paix, prison et, bien sûr, café-restaurant!

Une annonce parue dans la *Feuille d'avis de Lausanne* en juillet 1911 permet de se rendre compte des procédés de l'époque pour la mise en location de l'auberge<sup>1</sup>:

«Mise d'auberge le samedi 29 juillet courant à 2 heures du jour, au Lion d'Or, la Municipalité de Mézières affermera par voie d'enchères publiques, pour le terme de 9 ans, l'auberge communale de l'endroit et ses dépendances. Cet établissement situé sur les routes Vevey-Moudon et Echallens-Oron, est siège des autorités du cercle et de commune et de nombreuses sociétés locales. A preneur sérieux cet établissement offre un revenu assuré. Les conditions de mise sont déposées au Greffe municipal. S'inscrire au moins 5 jours avant la mise chez M. le Syndic en indiquant deux cautions solvables.»

## De 2017 à 2019, l'auberge a été l'objet d'une rénovation en profondeur.

**Lors du lancement du projet, quelques années plus tôt, vous étiez conseillère municipale. Qu'est-ce qui a poussé la Municipalité à vouloir rénover complètement l'auberge ?**

**Le fait qu'il s'agisse d'un bâtiment historique classé a-t-il influencé la décision de faire perdurer l'auberge et de la rénover ?**

Les exploitants de l'époque, M. Garcia et son épouse, avaient fait valoir leur droit à une retraite bien méritée pour fin 2015 et la Municipalité était consciente qu'il n'était pas possible en l'état de relouer les locaux à un nouvel exploitant car ils n'étaient plus aux normes. L'appartement côté nord (dans

les anciens locaux de la gendarmerie) ne pouvait plus être loué en l'état non plus. Les chambres à l'étage n'étaient plus louables depuis bien longtemps et servaient de débarras aux exploitants de l'auberge. Ce qui a motivé la Municipalité à rénover ce bâtiment communal emblématique, au milieu du village, était d'y faire perdurer une auberge communale avec toute son histoire.

## Faire accepter ce projet au Conseil et aux habitants a-t-il été un défi ?

Vu la somme engagée de plusieurs millions, ce dossier a été un sacré défi et m'a donné quelques insomnies mais nous étions prêts à le défendre avec le syndic de l'époque, M. Patrice Guenet. Nous avons pu répondre à toutes les



Photo historique de l'auberge communale.



Fin 2017, la rénovation implique la démolition partielle du bâtiment. Rénovation de la charpente et réfection complète de la toiture.



questions et inquiétudes des conseillers et démontrer que ce bâtiment avait un bel avenir et du potentiel après rénovation. Les conseillers communaux de l'époque ont d'ailleurs accepté tant le crédit d'étude que le crédit d'investissement, ce qui a été une belle preuve de confiance pour nous.

Lors de l'étude préalable, outre le maintien de l'auberge communale, il était ressorti qu'une partie de la bâtisse serait affectée en locaux commerciaux, que deux appartements seraient créés (un était de toute façon obligatoire pour être mis à la disposition du futur tenancier de l'auberge et de sa famille), de même que des chambres d'hôtel. Très vite, la direction du bureau de géomètres Gemetris SA, qui louait déjà des locaux à Mézières mais qui y était à l'étroit, nous a fait part de son intérêt pour ces futurs lieux afin

d'y déplacer son personnel. Durant les travaux de rénovation, ils ont en outre montré leur intérêt pour le deuxième appartement afin d'avoir plus de place. Pour les chambres, nous avons fait préalablement une étude sur la nécessité d'en prévoir ou pas. Bien que nous pensions qu'elles seraient certainement louées durant la saison du Théâtre du Jorat, il était nécessaire de savoir si elles le seraient aussi les autres mois. Or tous les retours que nous avons eus tendaient sur le manque de chambres dans la région. Il me semble que nous avons vu juste car, d'après mes informations, les six chambres sont régulièrement louées.

**Après les travaux, comment le changement a-t-il été accueilli par les habitants ?**

Je n'ai entendu que des échos positifs!

**La recherche d'exploitant a-t-elle été difficile? En quoi le couple Lemasson vous a-t-il convaincus d'être l'exploitant qu'il fallait pour l'auberge ?**

De mémoire, il y a eu cinq candidats pour cette reprise. Je ne peux pas répondre sur le choix de l'exploitant car je n'étais plus conseillère municipale à ce moment-là et pas encore secrétaire municipale. Je pense toutefois que le concept qu'ils ont proposé, leur expérience et le fait d'habiter sur la commune ont été déterminants.

**Qu'est-ce que l'auberge apporte à la commune, à ses habitants et à la région selon vous ?**

Il s'agit d'un lieu de rencontre et de partage. Un lieu de vie qui complète les autres établissements installés sur la commune.

**Nicolas et Solenne Lemasson**, exploitants de «L'auberge de Mézières» depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Qu'est-ce qui vous a donné envie de reprendre cette auberge ?**

Nous avons envie d'avoir notre propre établissement et de faire quelque chose à notre image. Après onze années comme restaurateurs au Golf de Lausanne, nous souhaitons un nouvel univers; un endroit chaleureux où les gens viendraient passer un moment agréable, un endroit où les gens se sentiraient un peu comme à la maison, avec une cuisine de saison et un service attentionné et personnalisé.

**Quel lien avez-vous avec la commune? Pourquoi avoir choisi ce lieu ?**

Nous habitons la commune depuis 2009 et nous nous sommes dit que ce serait quand même une sacrée chance de travailler à côté de là où nous habitons, dans une région que nous adorons: le Jorat; nous avons donc décidé de déposer notre candidature à la commune.

**D'après les échos que vous entendez à l'auberge, qu'est-ce qu'elle représente**

**pour les habitants? Vient-on loin à la ronde pour y manger / dormir ?**

Les gens nous disent qu'il est bon de voir revivre cet établissement. Nos clients viennent de partout (région, canton et autre) mais principalement de la région, du village. Il arrive fréquemment que beaucoup se connaissent dans la salle, ce qui crée vraiment un climat convivial. Nous accueillons des personnes de tout horizon, de toutes catégories socioculturelles. >>>



Au restaurant, par exemple, des gens viennent du Valais pour partager un repas en famille puis profitent que nous ayons des chambres d'hôtes pour passer la nuit avant de repartir le lendemain. A l'hôtel, nous recevons beaucoup de gens pour leur travail (clientèle fidèle) ou bien des personnes faisant le chemin de Compostelle ou encore des familles d'habitants de la région, voire même des touristes d'Asie, d'Australie! Un bon référencement sur internet est très important pour se faire connaître.

### Quel est le secret pour qu'une auberge communale fonctionne selon vous?

Comme partout, il faut être à l'écoute de ses clients et tenir une certaine philosophie d'auberge. Tout restaurant de village accueille ses habitués. Il faut les chérir, les considérer. Aujourd'hui, certains de nos clients habitués sont même devenus des amis. Il faut être là pour nos clients tout simplement.

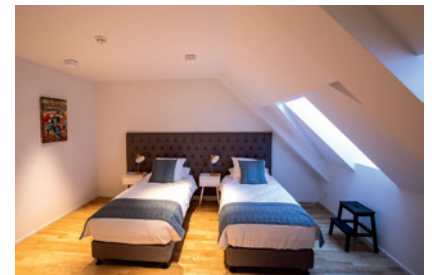
### Quels contacts entretenez-vous avec la commune qui est la propriétaire des lieux?

Notre relation avec la commune est très bonne. Ils sont toujours à notre écoute et le dialogue est très facile.

### Qu'est-ce qui semble attirer vos clients à votre table? Le label «Fait maison» est-il un vecteur de succès par exemple selon vous?

Aujourd'hui les gens recherchent de plus en plus à consommer des produits locaux et nous sommes très gâtés dans le Jorat. Nous avons même créé une association avec des amis restaurateurs de la région pour faire découvrir nos artisans locaux, nos producteurs et éleveurs: «@Jorat, Mangez-moi». Et il y a aussi tous ces grands vigneron «indépendants» de la région de Lavaux, de la Côte, du Chablais. Notre carte des vins est composée de 95% de vigneron suisses avec des prix très doux.

L'ouverture aux premiers clients s'est déroulée en janvier 2019.



Publicité

# fidinter

*expérience et confiance depuis 1918*

Comptabilité • Révision • Conseil d'entreprise et fiscal • Mandats fiduciaires

**Spécialiste de l'audit des comptes annuels de communes et associations intercommunales**

Vos contacts pour un premier entretien :

Maxime Despont  
Expert-comptable diplômé, associé  
maxime.despont@fidinter.ch

Gérald Balimann  
Expert-comptable diplômé, associé  
gerald.balimann@fidinter.ch

Rue des Fontenailles 16 • 1007 Lausanne • 021 614 61 61 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



FIDUCIAIRE | SUISSE



Photos © Steve Guenat

Il est clair que le label «Fait maison» permet aussi d'affirmer notre cuisine comme saisonnière et élaborée avec principalement des produits frais et locaux. Notre cuisine est conviviale, c'est une cuisine de partage avec des plats parfois simples, gourmands mais élaborés sur place avec des produits bruts et frais. Ce qui devient malheureusement rare. Je prends souvent comme exemple la demande d'un plat par un client, telle qu'une omelette aux cèpes du Jorat. Même si elle n'est pas à la carte, ce plat est possible. Cuisine de cœur et non de chef! D'autres fois plus élaborée, elle permet aussi de faire découvrir d'autres saveurs, d'autres produits à nos clients (fruits de mer, homard, truffe, ...).

D'autre part, l'ambiance de la salle fait que les gens s'y sentent bien. Le mobilier que nous avons choisi et investi doit être confortable et de qualité. La décoration change au gré des saisons, tout comme la cuisine.

**Avoir des chambres d'hôtes contribue-t-il aussi au succès du restaurant?**

L'hôtel ne nous apporte pas vraiment plus de monde au restaurant, disons que c'est le petit plus occasionnel.

Il arrive que des gens dorment à l'auberge car ils mangent au restaurant et, plutôt que de risquer de prendre la voiture après une soirée un peu arrosée, préfèrent rester sur place.

Certains mangent au restaurant parce qu'ils dorment à l'hôtel. C'est le cas notamment des personnes qui viennent pour le travail et qui mangent en compagnie de leurs clients. C'est un lieu de partage et de négociation. D'autres dorment à l'hôtel mais on ne les voit pas au restaurant.

Une auberge complète (chambres et restaurant) apporte beaucoup à un village urbain. C'est toutefois un investissement en temps et en argent très important, beaucoup plus qu'un simple restaurant. Il faut toujours se renouveler, tout en ayant une base attractive en

termes de choix et de prix. Nous proposons des animations aussi telles que notre semaine du terroir du Jorat avec l'association «@Jorat, Mangez-moi» et une soirée musicale avec l'ancien chef d'orchestre de Lausanne. ■

Propos recueillis par Stéphanie Andrzejczak, chargée de communication à l'UCV.

1. Extrait du livre paru en 2019 sur la rénovation du bâtiment de l'auberge communale de Mézières.



# Une nouvelle auberge communale à Vufflens-la-Ville depuis 2019

En 2019, le législatif vufflanais a inauguré un nouveau complexe regroupant restaurant communal, cantine scolaire, boulangerie et infrastructures pour le club de tennis. L'idée? Recréer un lieu de vie pour les habitant-es. Michel Gruaz, conseiller municipal de la commune, nous en dit plus.

## Qu'est-ce qui a poussé la commune à construire une auberge communale?

Diverses réflexions étaient en cours depuis un certain temps déjà mais c'est la vente de l'auberge privée, transformée en appartements, qui a été l'élément déclencheur vu que la commune perdait dès lors son seul restaurant et lieu de rencontre des habitant-es.

## Comment le projet a-t-il été accueilli par le Conseil communal et par les citoyen-nés à l'époque?

Comme tout projet, les avis au niveau du Conseil communal étaient divergents mais tout de même légèrement majoritairement favorables. Quant à la population, il s'est avéré rapidement que le fait de disposer d'un restaurant sur la commune présentait des avantages.

## Qu'est-ce que l'auberge apporte à la commune, à sa population et à la région selon vous?

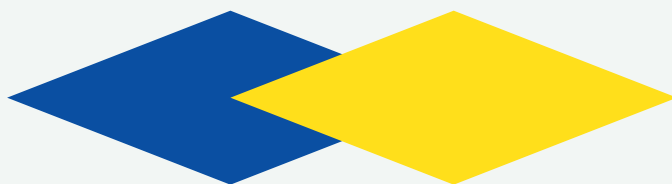
Le restaurant communal est intégré au bâtiment multifonction «Le Marteley», ce qui en fait un véritable lieu de vie.

Inauguration du complexe le 21 septembre 2019.



Publicité

**MASSON**  
& CIE SA



**MATÉRIAUX  
CARRELAGE  
AMÉNAGEMENTS  
EXTÉRIEURS  
QUINCAILLERIE**

Retrouvez-nous sur [www.masson.ch](http://www.masson.ch)

Pour les habitant·es, l'auberge est devenue un lieu de rencontre où nombreux sont celles et ceux qui vont y boire le café. La population ne boude pas son plaisir de venir y manger à midi et principalement le soir. Compte tenu du vaste parking dont elle dispose, l'auberge offre à la région, et aux employé·es de la zone industrielle en particulier, un cadre agréable. Une telle possibilité de se restaurer manquait tant au village qu'à la zone industrielle et à la clientèle de passage.

#### **Quels autres services l'auberge propose-t-elle?**

Le bâtiment comprend une agence postale, tenue par l'aubergiste, ainsi qu'une boulangerie offrant également quelques produits alimentaires régionaux et de dépannage.

#### **Ces autres services existent-ils depuis la création de l'auberge ou ont-ils été rajoutés pour contribuer au rendement de l'auberge?**

Cette offre complémentaire existe depuis le début de l'exploitation de l'auberge communale. A proximité immédiate de l'auberge, une place de jeux multigénérationnelle a été réaménagée et permet aux parents et grands-parents de veiller sur leur progéniture depuis la terrasse de l'auberge.

#### **Trouver des exploitants pour l'auberge a-t-il été un défi?**

Plusieurs exploitants dignes et sérieux se sont intéressés à la location du restaurant et nous ont été suggérés, grâce au précieux soutien de Gastroconsult. ■

Publicité



**Les plus de 4000 surfaces publicitaires numériques et analogiques du canton de Vaud** sont aussi attractives que les communes vaudoises.

Découvrez-les maintenant : [www.apgsga.ch/region-vaudoise](http://www.apgsga.ch/region-vaudoise)

**APG | SGA**  
Out of Home Media



# Un lieu de rencontre intercommunal

Ouvert il y a quelques mois, le «*Trait d'Union*» est un café-bar-tea-room offrant produits du vignoble et du terroir. Sa particularité? Le bâtiment appartient à deux communes voisines: Dully et Bursinel, et se situe au milieu de celles-ci.



**Stéphanie Andrzejczak**  
Chargée de communication  
et du magazine  
*Point CommUNE!*  
à l'UCV

C'est en effet le 3 septembre 1838 que les Conseils municipaux de Bursinel et de Dully se réunirent pour signer une convention réglant la construction et l'usage communs d'une école primaire et d'une fruitière au hameau de Saint-Bonnet<sup>1</sup>.

Si la collaboration répond d'abord à des préoccupations financières, le quartier de Saint-Bonnet devient vite un lieu de rencontre et de sociabilité pour les habitants des deux villages. En 1932, le Trait d'Union, d'abord salle paroissiale puis salle communale, vient s'ajouter à l'école et à la fruitière.

La fermeture de la laiterie et la nécessité de construire une école plus grande en raison d'une population en

augmentation font que le bâtiment change d'affectation au milieu des années 90. Il abrite alors logements, bureaux, tea-room et une poste. Il s'adapte à de nouveaux besoins mais conserve son caractère social.



En 2017, la dégradation du bâtiment pousse les deux Municipalités à penser au futur du bâtiment et l'option de la rénovation est retenue. Le bâtiment est notamment classé en chiffre IV au recensement architectural vaudois. En 2021, les locataires du tea-room et des

bureaux du rez-de-chaussée donnent leur congé. Un nouveau projet naît et voit le jour en 2023: la création d'un café-bar, d'un espace boulangerie-pâtisserie et d'un local administratif.

Si les auberges communales sont un lieu de rencontre pour la population, des établissements historiques comme celui-ci contribuent aussi à créer du lien social, à un niveau intercommunal. ■

1. Extraits du livre «*L'histoire d'un Trait d'Union*» de Laurence Marti paru en 2023 aux éditions Cabédita.

## Envie d'en apprendre davantage sur le sujet?

### Participez au séminaire du 8 octobre!

Après 2019 et 2020, GastroVaud vous propose à nouveau le séminaire:

«*Auberges communales: un défi pour les communes*».

Il aura lieu cette année le mardi 8 octobre, de 9h à 17h, à Pully.

Au programme:

1. L'auberge communale: une brève approche socio-historique
2. Facteurs de réussite d'une reprise
  - Réflexions préalables et cahier des charges
  - Construire et rénover: quand le diable se cache dans les normes
  - Financement: un domaine particulier
3. Exemples de bonnes pratiques et de remises réussies
4. Discussions et échanges

Le repas de midi (servi en commun) et l'apéritif final sont compris dans le tarif d'inscription de 500 CHF / pers. (max. 2 représentant-es par commune, nombre de participant-es limité à 30 personnes).



Délai d'inscription: 23 septembre 2024.

Renseignements par mail à [info@gastrovaud.ch](mailto:info@gastrovaud.ch)  
et inscription via le QR code ci-contre.



# NOUS AIDONS ET CONSEILLONS LA SÛRETÉ DES COLLECTIVITÉS



**FIRST RESPONDER**

*L'institut de formation de l'école  
supérieure d'ambulancier ES ASUR*

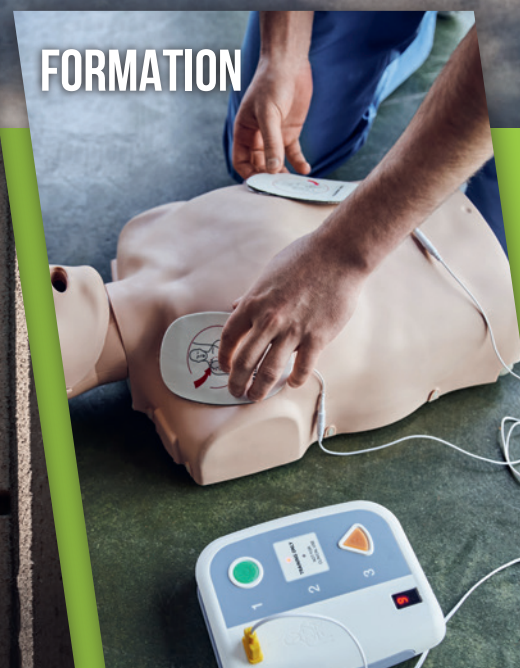
**ASUR**  
**FORMATION**

ASUR FORMATION — 1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. +41 (0)21 614 00 60 — [www.asur-formation.ch](http://www.asur-formation.ch)

**RÉSEAU DÉFIBRILLATEUR**



**FORMATION**





# Ça bouge dans le district d'Aigle



**Corinne Ingold**  
Présidente de Chablais Région  
Syndique de Villeneuve

## La carte interactive vélo du Chablais

Chablais Région, association qui fédère les 28 communes du Chablais vaudois et valaisan, fait de la mobilité l'une de ses priorités. Le renforcement des transports publics, la mise en place de plans de mobilité au sein des entreprises chablaisiennes et le développement d'un réseau de mobilité cyclable attractif sont des enjeux clés pour le développement du territoire.

En termes de mobilité douce cyclable, un état des lieux sur la pratique du vélo dans le Chablais a été réalisé dans un premier temps, en coordination avec les communes et les offices du tourisme. L'objectif était de répertorier, d'une part, l'ensemble des infrastructures cyclables existantes et, d'autre part, celles projetées dans la région selon les différents échelons de planification. **Les infrastructures cyclables englobent à la fois les itinéraires de mobilité douce de loisirs (cycloportifs, VTT, gravel, etc.), les itinéraires pendulaires ainsi que les aménagements cyclables tels que les pistes cyclables, bandes cyclables, trottoirs partagés et rues cyclables.** Pour alimenter ce diagnostic, une analyse a été faite des données récoltées par le biais du défi Cyclomania auquel les communes du projet d'agglomération du Chablais (Chablais Agglo) ont participé en septembre 2022. Grâce à sa topographie, le Chablais offre une grande diversité pour la pratique du vélo de loisirs. Alors que la plaine se destine parfaitement aux déplacements à vélo, les régions de montagne sont plus difficilement accessibles pour un usage quotidien du vélo. Le développement des vélos à assistance électrique contribue à atténuer cet enjeu. Actuellement, les aménagements cyclables se situent majoritairement en plaine.

La naissance du projet de carte vélo interactive réside dans le constat que la recherche d'itinéraires cyclables dans la région n'est pas aisée en raison de la multitude de sources et de canaux d'informations. Les itinéraires sont en effet accessibles et consultables sur les sites internet des offices de tourisme compétents, dans les brochures touristiques et sur l'application SuisseMobile, mais les tracés ne sont pas toujours exhaustifs. Pour ce qui est des aménagements cyclables quotidiens, les infrastructures existantes telles que les pistes, bandes et voies partagées ne sont pas visibles pour les utilisateurs-trices. Les habitant-es ont donc souvent une méconnaissance des infrastructures existantes sur leur territoire. En outre, bien que les distances entre les différentes centralités du Chablais soient facilement parcourables à vélo, aucun itinéraire pratique et sécurisé à destination des pendulaires n'est référencé. En synthèse, une vue d'ensemble du maillage intercantonal de la région fait défaut.

«Un **état des lieux** sur la pratique du vélo dans le Chablais a été réalisé dans un premier temps, en **coordination** avec les **communes** et les **offices du tourisme.**»



La nouvelle carte interactive permet de situer les différents parcours de la région, le type, la difficulté, la durée et le dénivelé et, de ce fait, encourage la mobilité douce et favorise le report modal vers les transports publics à vélo. Elle répertorie également les points d'intérêt utiles pour les utilisateurs-trices, soit les stationnements vélo, les vélos en libre-service et autres services vélo, tels que les stations de gonflage et bornes de recharge pour les e-bikes. Les itinéraires pendulaires proposés desservent les gares et les centres de villages, selon les aménagements actuels, et permettent de relier les différentes localités rapidement et de la manière la plus sécurisée possible. L'ensemble des parcours est téléchargeable directement au format GPX pour faciliter les déplacements (disponibles sur les applications portables et montres).



Les nouveaux aménagements cyclables réalisés et itinéraires créés seront intégrés au fur et à mesure sur la carte interactive. Les connexions entre plaine et montagne feront également l'objet de réflexions dans l'optique de développer de nouveaux itinéraires cyclables. Pour de plus amples informations: [chablais.ch/projects/velo](http://chablais.ch/projects/velo)

## Aigle, reconnue comme UCI Bike City en 2023

La commune d'Aigle a développé un schéma directeur cyclable qui vise à développer les infrastructures et la promotion du vélo sur le territoire, en vue de disposer d'un réseau vélo complet. Des aménagements de pistes et bandes cyclables sont prévus, dont



Page de gauche: Vélos en libre-service et station de réparation à Aigle.

Page de droite: Passerelle à Illarsaz avec signalétique spécifique et piste cyclable à Vouvry.

Photos © David Boraley



la mise en place d'un réseau de deux rues cyclables en dehors des grands axes routiers dans les zones 30 km/h et plusieurs abris vélo couverts. Grâce aux premières mesures mises en œuvre et à une stratégie de mobilité douce claire sur le long terme, la Ville d'Aigle a été récompensée lors de la 5<sup>e</sup> édition du forum UCI Bike City & Mobilité, qui s'est tenu à Bruges fin 2023, et a été labellisée «UCI Bike City 2023». Ce label, décerné par l'Union Cycliste Internationale (UCI), distingue les villes qui s'engagent d'une part en faveur du développement du cyclisme au sein de leur communauté et d'autre part accueillent des épreuves cyclistes

UCI. Considérée comme la «Capitale mondiale du cyclisme», de par la présence de l'UCI et du Centre mondial du cyclisme sur son territoire, Aigle souhaite devenir une véritable ville cyclable et poursuit de nombreuses actions en ce sens. ■



# Pour et par les seniors: les « Actions communautaires » de Pro Senectute Vaud

Depuis l'été 2022, quatre communes vaudoises – Bussigny, Corsier-sur-Vevey, Echallens et Bourg-en-Lavaux – ont mis en place un nouveau projet communautaire de Pro Senectute Vaud. Tour d'horizon des avantages des démarches et rencontre avec les élu-es qui ont suivi ces premières expériences.



**Francesco Casabianca**  
Responsable programme  
Actions communautaires

## Une nouvelle offre pour les communes vaudoises

Inspirés directement des «quartiers et villages solidaires» développés par Pro Senectute Vaud depuis plus de vingt ans dans le canton, les projets «Actions communautaires» ont pour objectif de favoriser le vivre-ensemble et les liens sociaux en faveur de la population âgée.

Au cœur de cette démarche se trouvent les seniors puisqu'ils développent eux-mêmes des activités et actions en fonction de leurs envies et inspirations. D'une durée de deux ans, ces projets sont financés par des subventions cantonales et fédérales. La charge communale s'élève à 10 000 CHF par année.

## Des besoins aux actions

Les «Actions communautaires» se déroulent en plusieurs étapes. Tout d'abord, les chargées de projet de Pro Senectute Vaud mènent une enquête auprès des seniors de la commune pour définir leurs envies, leurs besoins et les ressources déjà à disposition sur le territoire. Pour accompagner cette démarche, un groupe d'habitant-es est constitué. Il formera le socle du projet.

A partir de ces premiers résultats, les seniors, soutenus par les professionnel·les de Pro Senectute Vaud mettent en place des activités, comme des permanences-café, et des projets (par exemple une liste d'entraide) qui

répondent aux besoins identifiés. Tout au long de la démarche, le groupe habitant-es reste ouvert et de nouvelles idées émergent au gré des propositions des seniors et des opportunités locales.

Pour finir, les professionnel·les préparent leur départ en réfléchissant avec le groupe à la pérennisation des activités et des actions entreprises.

## Des résultats adaptés aux réalités locales

Bientôt deux ans après le démarrage des quatre premiers projets pilotes, les résultats sont réjouissants et l'Etat de Vaud a décidé de poursuivre son soutien. Ainsi, chaque année, quatre à six projets pourront être implémentés dans le canton.

Dans les quatre communes pionnières, les seniors ont répondu présents et de nouvelles occasions de rencontres ont pu être mises en place. Cependant, chaque «action communautaire» a ses particularités.

A Bussigny, le groupe d'habitant-es a développé de nombreuses activités intergénérationnelles: organisation d'un atelier sur les timbres pour les enfants, lecture dans les garderies, etc. Grâce au partage du local avec le centre des jeunes de la commune, un apéritif intergénérationnel a désormais lieu toutes les semaines. De plus, les seniors participent activement aux activités et événements organisés par la Municipalité. Par exemple, la syndique, Patricia Spack Isenrich, avait fait part de la difficulté à trouver des ressources pour le plan canicule, afin de surveiller des personnes à risque. «Des gens se

sont proposés et étaient très enthousiastes [...] Je me réjouis que l'initiative prenne et que les gens aient envie de faire quelque chose de ce type-là» indique cette dernière.

A Corsier-sur-Vevey, des besoins particuliers autour de l'informatique étaient ressortis lors de l'enquête. Le groupe habitant-es a donc décidé d'organiser une matinée numérique pour répondre aux questions des participant-es. Le conseiller municipal Cédric Desmet souligne: «Cette journée numérique a été appréciée, il y a un vrai besoin.» A la suite de cette initiative, un support informatique régulier a été mis en place et des seniors du groupe habitant-es sont à disposition en cas de besoin.

A Echallens, les seniors travaillent actuellement sur un projet de bancs-rencontres pour favoriser les échanges et redynamiser l'esprit de village. Soucieux de toucher également les personnes isolées, les membres du groupe habitant-es ont confectionné des biscuits de Noël pour les plus de 85 ans. Pour Corinne Sauty, conseillère municipale en charge des affaires sociales, «les biscuits, c'est un prétexte pour aller auprès des gens, pour amener de la convivialité, de la cohésion. Recevoir un paquet de biscuits, cela veut dire qu'il y a des gens qui les ont confectionnés, qui ont donné de leur temps, qui ensuite vont auprès des personnes, cela donne une émulation positive dans notre commune.»

A Bourg-en-Lavaux, le groupe habitant-es possédera un local propre dans lequel il pourra organiser ses différentes activités. Selon le syndic, Jean-Pierre Haenni, «c'était important qu'on trouve



Au Raisin de Bussigny, projet «Actions communautaires».

un endroit qui soit dédié pour ce groupe. Je pense que les personnes âgées seront contentes par la suite de savoir qu'il y a un lieu où, s'ils y vont tel jour, de telle heure à telle heure, il y aura de toute façon quelqu'un.»

### Le point de vue des élu-es des communes

#### Selon vous, quel est le point fort du projet «Actions communautaires» dans votre commune ?

**Corinne Sauty (Echallens):** Ce qui est intéressant, c'est que ça vient des personnes et que c'est pour les personnes; avec une telle démarche on ne peut pas faire fausse route! La commune aurait pu mettre sur pied un cours de tricot et des activités de gymnastique mais avec le risque de tomber à côté parce que ce n'est pas ce que les gens ont envie de faire. Je trouve que c'est tout l'intérêt de la démarche, de faire les choses avec les gens, de les accompagner dans un cheminement.

**Cédric Desmet (Corsier-sur-Vevey):** La collaboration avec l'équipe de Pro Senectute Vaud a été très bonne, on a eu de bons échanges. Les personnes qui ont travaillé sur le projet ont beaucoup de qualités. Elles se sont très bien intégrées dans les groupes et ont réussi à établir une relation de confiance avec les seniors.

**Patricia Spack Isenrich (Bussigny):** J'ai trouvé que l'enquête menée au début du projet était très intéressante. La commune organise des choses pour les seniors mais on ne savait pas si c'était ce

qu'ils voulaient, s'il y avait des choses à améliorer, si on était juste dans ce qu'on proposait. Cette démarche nous a montré ce que nos aîné-es attendent de nous et nous a aidés à prendre conscience des besoins et des problématiques rencontrées à Bussigny. De plus, cela a permis de faire beaucoup de liens au sein de la commune; cela a donné une nouvelle dynamique.

#### Conseilleriez-vous à d'autres élu-es de réaliser un projet «Actions communautaires» dans leur commune ?

**Corinne Sauty (Echallens):** Oui, c'est une démarche très intéressante et positive. Je pense que les personnes concernées sont reconnaissantes de ce qu'on a fait, on est donc dans notre cible et je ne pourrais que conseiller à une autre commune de s'appuyer sur Pro Senectute Vaud.

**Jean-Pierre Haenni (Bourg-en-Lavaux):** J'ai beaucoup apprécié comment Pro Senectute Vaud a mené cette démarche et comment les choses ont été présentées. Ce projet m'a montré qu'il y a des gens de la commune qui se mettent en avant pour d'autres gens plus âgés et ça c'est très important.

**Patricia Spack Isenrich (Bussigny):** Oui, je leur recommanderais de se lancer dans cette démarche car elle leur permet d'être au plus près de leurs seniors, de mieux les connaître et ensuite de pouvoir créer avec eux des activités pour eux. ■

### Un projet pour toutes les communes

Les projets «Actions communautaires» sont accessibles pour toutes les communes vaudoises. Les petites communes ont la possibilité de s'associer pour un projet conjoint et les grandes peuvent travailler par quartier. Francesco Casabianca, responsable de programme, se tient à disposition pour discuter des possibilités: francesco.casabianca@vd.prosenectute.ch



# Personnes migrantes: situation actuelle et répartition sur sol vaudois

## L'importance d'un nouveau standard en matière de répartition

Isabelle Moret, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIP)

La vague sans précédent de migration que nous connaissons depuis le début de la guerre en Ukraine nous a mis face à des défis exceptionnels, mobilisant des ressources importantes, tant cantonales que communales. C'est pourquoi, dans une période tendue, il nous est apparu essentiel de mettre en place un groupe de travail (GT) qui réunit les représentants des deux associations de communes vaudoises, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association de Communes Vaudoises (AdCV), ainsi que ceux de l'EVAM, du Service de la population (SPOP) et du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la pré-

vention du racisme (BCI). S'y ajoutent les contributions de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO).

Nos objectifs: renforcer le partage d'informations entre tous les acteurs, être à l'écoute du terrain, chercher des solutions ensemble, en particulier au niveau d'une répartition plus équilibrée des migrants dans notre canton.

Grâce aux efforts de tous les membres du GT, nous avons désormais une meilleure compréhension de la situation, des enjeux et surtout une vision objective des ressources potentielles à disposition grâce à cette carte cantonale

aux trois couleurs. Les données et les critères sont clairs et reconnus par tous les participants du GT.

Ce travail de longue haleine, mais essentiel, doit maintenant nous conduire à une meilleure répartition des bénéficiaires de l'EVAM ainsi qu'à un renforcement de la coordination entre l'EVAM et les communes lors d'ouverture de foyers.

Au nom du Conseil d'Etat, je remercie toutes les communes pour les efforts consentis, consciente des enjeux que cela représente pour chacune d'entre vous. Par ailleurs, soyez assurés que je continuerai à défendre les intérêts et la position du Canton auprès des instances fédérales.

Publicité

SOLUTIONS ACOUSTIQUES | STORES ÉLECTRIQUES | GESTION DE PROJET | CONSULTING | MADE IN SWITZERLAND

## VOUS PLANIFIEZ, NOUS NOUS OCCUPONS DE LA RÉALISATION.

Atelier Guggisberg est le conseiller et partenaire de confiance des **collectivités** pour aménagement de bureaux, salles de conférence et tout autre projet d'intérieur.



ATELIER  
*Guggisberg*™

Au service des professionnels depuis 1920.

+41 (0)21 648 56 02

info@atelier-guggisberg.com

www.atelier-guggisberg.com

RIDEAUX OBSCURCISSANTS | MOQUETTES | CANAPÉS ET BANQUETTES SUR MESURE



**Luca Bigger**  
 Chef d'Etat-Major  
 de la Task Force  
 pour les questions  
 migratoires à l'EVAM

**Situation de l'asile et de l'hébergement**

Le conflit en Ukraine a causé le plus grand mouvement de population en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Au 14 mars 2024, le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies recensait plus de 6.4 millions de personnes ayant fui l'Ukraine. Au-delà de l'Ukraine, le nombre de personnes cherchant asile est aussi à un niveau historiquement haut. En 2023 et au niveau national, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a enregistré 30 233 demandes d'asile (hors Ukraine), soit le chiffre le plus élevé depuis la crise des réfugiés de 2015-16. Nous faisons face à deux phénomènes simultanés; d'une part un nombre d'arrivées élevé dans la filière asile «traditionnelle» et un important afflux en provenance d'Ukraine. Le constat est clair: le nombre de personnes accueillies sur le canton de Vaud a plus que doublé, passant de 5430 personnes en février 2022 à 12 660 au 1<sup>er</sup> avril 2024.

L'année 2022 a été très exigeante. Pour l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), il s'est agi de trouver approximativement 6000 places d'hébergement en quelques mois. Depuis le début de cet afflux, l'EVAM a ouvert une trentaine de foyers d'hébergements collectifs (représentant plus de 2500 places) et loué plus de 700 nouveaux appartements (pour environ 1500 places). Le solde, soit 2000 places, a été trouvé par les bénéficiaires de l'EVAM eux-mêmes. Cet énorme défi a été relevé, en grande partie, grâce à la solidarité des Vaudoises et Vaudois et à celle des communes qui ont ouvert leurs portes à des personnes en quête de protection. Qu'ils en soient, toutes et tous, remerciés.

Même si tous les nouveaux arrivants ont trouvé un toit, il n'en reste pas moins que ce travail s'est effectué dans l'urgence. Cette période de crise aura malheureusement aggravé le déséquilibre dans la répartition des bénéficiaires de l'EVAM à travers le canton. Pour être clair, l'EVAM a trouvé des places là où elles étaient disponibles et abordables.

Les régions de montagne ont été particulièrement sollicitées avec la mise à disposition d'appartements de vacances, la location d'anciens EMS ou hôtels, de colonies de vacances. La Riviera aura également été largement mise à contribution avec l'ouverture de foyers dans trois hôpitaux désaffectés de la région.

**Les travaux du groupe de travail sur la répartition**

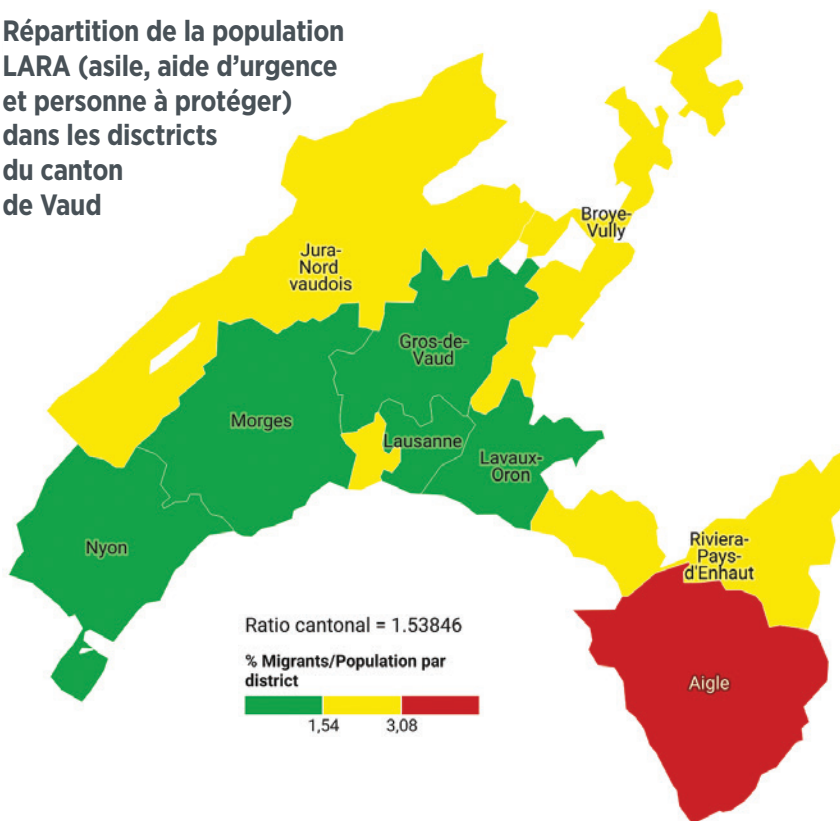
Pour initier les travaux, un état des lieux a été réalisé: il s'agissait de rappeler le cadre dans lequel nous évoluons et décrire les enjeux principaux pour les communes et pour l'EVAM.

Dans un second temps, le GT a travaillé à un outil guidant l'EVAM dans sa prospection immobilière. Il s'agit d'une matrice qui indique dans quelle condition l'EVAM peut (ou ne peut pas) s'installer dans une commune. Le document introduit la notion du ratio bénéficiaires de l'EVAM en relation à la population résidente. Ainsi, au 31 mars 2024, le ratio cantonal était de 1.53846 bénéficiaire de l'EVAM pour 100 habitants dans le canton de Vaud. Ce calcul (effectué mensuellement) permet une classification des communes selon un code couleur «vert, jaune, rouge».

- Les communes vertes sont les communes dont le ratio est en dessous de la moyenne cantonale. Elles sont donc prioritaires pour l'EVAM dans la recherche de nouvelles places.
- Les communes jaunes sont celles dont le ratio est égal ou jusqu'à deux fois supérieur à la moyenne. Ce sont des communes où une implantation est possible après validation spécifique.
- Les communes rouges sont celles qui accueillent plus du double du ratio cantonal. L'EVAM renonce, sauf accord exprès de la commune en question, à des ouvertures de site.

A noter que ce système de couleurs est conditionné à la situation dans le domaine de l'asile. Les notions énumérées ci-dessus sont applicables dans la situation actuelle (qualifiée de tendue). Dans une situation normale (hors crise), les critères sont encore plus restrictifs pour l'EVAM. A l'inverse, dans une situation d'urgence, les critères sont allégés. Les restrictions que l'EVAM s'impose sont donc adaptées en fonction de la situation de chaque commune et de la pression sur le parc de places disponibles sur le canton. A noter que ces provisions ne s'appliquent pas en cas de déclenchement du plan ORCA >>>

**Répartition de la population LARA (asile, aide d'urgence et personne à protéger) dans les districts du canton de Vaud**





(plan d'organisation des secours en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle).

«Une page internet regroupe ces travaux ainsi que des données statistiques:

**evam.ch/communes.**»

Finalement, un autre document encadre la collaboration entre l'EVAM et les communes lors d'un projet d'ouverture de foyer. Il s'agit de mieux exposer comment l'EVAM travaille, d'expliquer les critères qui mènent à un choix dans une commune plutôt qu'une autre, de montrer ce que les communes peuvent attendre de l'EVAM et de présenter un exemple de processus d'ouverture de foyer. Le travail du GT se poursuit en 2024 avec le suivi des mesures déjà

proposées, un travail autour des écoles et un travail autour des locations d'appartements.

Une page internet regroupe ces travaux ainsi que des données statistiques, elle est disponible depuis janvier 2024 à l'adresse: [evam.ch/communes](http://evam.ch/communes).

### Perspectives

Le SEM estime que la Suisse accueillera un nombre de personnes en quête de protection légèrement supérieur en 2024 que l'année précédente. Pour l'EVAM, il s'agit non seulement d'assister et d'accompagner les bénéficiaires actuels mais aussi d'accueillir dignement les nouveaux arrivants. Pour ce faire, l'EVAM doit réaliser quelque 800 places supplémentaires d'ici la fin de l'année. L'aide active et la solidarité des communes est plus nécessaire que jamais pour y arriver. Une adresse email

est d'ailleurs à la disposition pour partager des nouvelles pistes de logement: [immobilier@evam.ch](mailto:immobilier@evam.ch). ■

Publicité



le plein  
d'énergie

**ruey-termoplan**  
mazout | essence | diesel **0800 844 244**  
[ruey-termoplan.ch](http://ruey-termoplan.ch)



**SIGNALISATION  
ELGA  
1030 BUSSIGNY**

**souhaitez-vous avoir  
plus d'informations?**

**CONTACTEZ-NOUS  
AU 027 322 98 15**

DONNEZ UN SENS À VOTRE SIGNALISATION

**SIGNALISATION** **MARQUAGE** **SIGNALISATION DYNAMIQUE** **MOBILIER URBAIN**

**WWW.ELLGASS.CH**

**L. ELLGASS SA** - Route de Renens 5 - 1030 Bussigny



Plus de 200 km de réseaux d'eau posés.

© EnHaut

# Dynamique solidaire entre communes suisses et mauritaniennes

Depuis 2009, le partenariat entre Lausanne, plus de 100 communes suisses et Nouakchott en Mauritanie illustre la coopération internationale pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, bénéficiant à plus de 200 000 personnes. Retour sur cette collaboration entre des communes aux réalités bien différentes.



**Vanessa Godat Fakhry**  
Responsable unité  
coopération internationale  
eau

La capitale mauritanienne, située au Sahel, fait face à des défis majeurs en termes d'approvisionnement en eau, exacerbés par une urbanisation rapide et les effets du changement climatique. La ville connaît des épisodes météorologiques extrêmes, avec le risque accru d'inondations lors de fortes pluies. De

plus, la ville est vulnérable en raison de sa situation en dessous du niveau de la mer et la présence d'une nappe phréatique saumâtre proche de la surface. Dans les quartiers périphériques, la population vit avec moins de 25 litres d'eau par jour et par habitant. Environ 30% de la population n'est pas encore raccordée au réseau d'eau, obligeant de nombreuses personnes à recourir à des moyens alternatifs d'approvisionnement en eau de qualité médiocre et à des prix prohibitifs.

## Quinze ans déjà

En 2009, Lausanne et Nouakchott ont uni leurs forces pour former un partenariat qui compte aujourd'hui plus de 100 communes suisses et plusieurs agglomérations françaises. Ce partenariat repose sur le principe du «centime solidaire», où chaque mètre cube d'eau vendu à la population suisse contribue à un fonds dédié à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Nouakchott. Cela équivaut à environ 2 francs pour un ménage de quatre >>>



personnes et par année, selon le principe établi par l'initiative nationale Solidarité'eau suisse. Toutes les communes engagées font donc le même effort financier proportionnellement à la quantité d'eau vendue dans leur commune. Une belle dynamique s'est créée entre les communes suisses solidaires qui se rencontrent une fois par année pour discuter de l'avancement des activités réalisées à Nouakchott.

Initialement, le quartier de Tahril avait été choisi comme zone prioritaire du partenariat, en raison de sa vulnérabilité et de l'urgence de sa situation. Au fil des ans, d'énormes progrès ont été réalisés, notamment la pose de 200 kilomètres de conduites, la réalisation de milliers de branchements et la mise en place de campagnes de sensibilisation.

Alors que le partenariat célèbre cette année ses quinze ans, une nouvelle phase a été initiée en juillet 2022, principalement dans la zone de Toujounine. Doté d'un budget de plus de 3 millions de



Visite de terrain des partenaires suisses avec l'équipe de projet ainsi que les représentants locaux.  
© Région de Nouakchott

francs, ce nouveau projet bénéficiera à plus de 94 000 personnes d'ici juin 2025. La présidente de la région de Nouakchott, Fatimetou Abdel Malick, joue un rôle central dans le partenariat et dans l'amélioration des conditions de vie des plus défa-

vorisés. Active sur la scène internationale et toujours prête à mobiliser de nouveaux partenaires, la présidente n'en oublie jamais la population locale. Elle se rend en effet fréquemment sur le terrain pour écouter les doléances de la population.

Publicité

# CAMANDONA

## 100 ANS



**CAMANDONA SA**  
Rue de Cossonay 30  
Case postale 171  
CH - 1023 Crissier  
info@camandona.ch  
Tél +41 (0)21 632 89 00

**GÉNIE CIVIL - REVÊTEMENTS BITUMINEUX - BÂTIMENT - RÉNOVATION**

Succursales :  
Centres de production :

Vallée de Joux - St-Triphon - Moudon - Morgins  
Daillens - St-Triphon

### Comment devenir solidaire?

Les communes ou distributeurs d'eau peuvent très facilement devenir solidaires. Le prélèvement des montants doit cependant respecter certaines règles car la Loi vaudoise sur la distribution de l'eau (LDE) ne prévoit pas la possibilité de prélever le centime solidaire sur le compte de l'eau. Trois solutions existent cependant, qui sont expliquées ici par ordre de facilité de mise en œuvre:

1. Ajouter au budget général (pas sur le compte de l'eau) un montant équivalant à un centime par mètre cube d'eau consommée dans la commune. Il est conseillé dans ce cas d'ajouter une ligne au budget avec un descriptif explicite, afin de mettre en avant l'action menée auprès du législatif.
2. Financer le centime solidaire par des recettes «hors mission». Certains distributeurs d'eau ont une activité qui sort du cadre légal de la distribution de l'eau, par exemple la production d'électricité ou la gestion d'un bien immobilier. Le centime solidaire peut être pris sans problème sur ces comptes non affectés.
3. Ajouter explicitement une ligne sur les factures d'eau, séparée des taxes. Cette nouvelle ligne peut s'intituler «contribution facultative pour la solidarité internationale eau». Le montant est calculé précisément en fonction des mètres cubes d'eau consommés. Dans ce cas, une information aux clients sur la possibilité de renoncer en tout temps au paiement de cette contribution doit être faite. C'est la seule solution qui fait payer le centime directement au client.

Quelle que soit la solution choisie, la participation au partenariat fait ensuite l'objet d'une facture à l'année. Les communes partenaires reçoivent un rapport annuel décrivant l'avancement du projet. Elles accueillent à tour de rôle la séance annuelle d'information qui permet de riches échanges entre les participant-es.

L'organisation mise en place, avec un suivi quotidien des actions menées sur place, tant du point de vue technique que financier, ainsi que des audits financiers externes lors de chaque phase de projet, garantissent la meilleure utilisation de chaque franc collecté.



Retrouvez la liste des communes suisses solidaires en scannant ce QR code.

### Une inspiration sur la scène internationale

La force de ce partenariat réside dans le partage de connaissances et le renforcement des compétences, aussi bien au niveau local qu'international. Les équipes de Lausanne et de Nouakchott travaillent main dans la main et échangent quotidiennement pour assurer la pérennité des actions et la gestion efficace des ressources. Les communes suisses qui le souhaitent peuvent également mettre à disposition des ressources humaines pour appuyer le projet. Via les échanges de compétences, la collaboration permet aux expert-es communaux de mieux comprendre la gestion parcimonieuse de l'eau dans des conditions environnementales de crise climatique.

Parallèlement aux réalisations sur place, une démarche qualité a été initiée en 2014 pour garantir la durabilité des infrastructures. Des évaluations régulières et des audits financiers sont réalisés, assurant une gestion transparente et efficace des fonds.

Ce partenariat, salué comme un modèle de coopération décentralisée, inspire d'autres pays et autorités locales à développer des approches similaires pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. En participant à des événements internationaux tels que le Forum mondial de l'eau et la Conférence des Nations Unies sur l'eau, Lausanne, les communes suisses solidaires et Nouakchott montrent la voie vers un avenir où l'accès à l'eau potable est une réalité pour toutes et tous, peu importe leur lieu d'origine. Les quinze années écoulées sont le reflet d'un modèle de coopération efficace et durable. Ce partenariat illustre l'importance et la pertinence des collaborations internationales dans la lutte pour l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement. Et ce n'est pas près de s'arrêter! ■

Echange avec les bénéficiaires pour une demande de raccordement au réseau.

© Mamoudou Lamine Kane





# Claude Schneeberger, fontainier

Claude Schneeberger est fontainier pour la commune de Roche et met également ses compétences au service de l'association intercommunale d'épuration et de distribution d'eau du Haut-Lac (EPUDEHL). Il exerce un métier peu connu mais très recherché.

## Depuis quand êtes-vous employé par la commune de Roche et depuis quand exercez-vous le métier de fontainier communal ?

Cette année marque mes 25 ans en tant qu'employé communal à Roche mais c'est en 2006 que j'ai suivi la formation de fontainier qui avait été mise en place quelques années auparavant par la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE). En 2007, j'ai obtenu le brevet et ai ainsi été officiellement fontainier, bien que j'exerçais déjà cette fonction, en suppléance, depuis quelques années.

## Pourriez-vous nous expliquer en quelques mots votre parcours professionnel ?

J'ai réalisé l'apprentissage d'agriculteur, par la suite j'ai continué ma formation à l'école d'agriculture de Grange-Verney. Diplôme en main, je me suis occupé du domaine familial, en collaboration avec mon papa. J'ai exercé ce métier jusqu'en 1999, date à laquelle j'ai rejoint la commune de Roche. Côté politique, j'ai été conseiller communal et président dudit conseil durant trois ans mais n'ai plus exercé ces fonctions une fois que j'ai rejoint la commune en tant qu'employé.

## En quoi consistent vos missions pour la commune ?

Mon métier consiste à gérer et contrôler l'exploitation du réseau d'eau potable, du captage jusqu'au robinet des consommateurs (ménages, commerces, industries, etc.). Le but est d'assurer au consommateur une eau disponible 24h/24 et de qualité, c'est-à-dire qui respecte les prescriptions légales (notamment les directives de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE)) et celles de l'office de la consommation (OFCO). Le fontainier se doit d'avoir une connaissance parfaite de son réseau d'eau et de son

environnement, comprenant captages et zones de protection, réservoirs, conduites, stations de pompage et de traitement, etc. C'est un métier où l'on est très indépendant, pour lequel on se déplace fréquemment et où l'on est en contact régulier avec la population et les autorités. On se doit aussi d'être disponible 24h/24 et 7 jours/7 pour garantir une eau potable en continu aux consommateurs.

## Comment devient-on fontainier ? Quelles études y mènent ?

Depuis 2001, il existe une formation de fontainier-e avec brevet fédéral pour la Suisse romande. Elle est constituée de 200 périodes, réparties sur neuf mois. Elle s'adresse à des personnes déjà responsables d'un service des eaux d'une commune de petite ou moyenne importance (moins de 10 000 habitants) ou qui vont le devenir. Pour se présenter à l'examen, il faut en effet avoir un CFC et au moins trois ans de pratique auprès d'une entreprise de distribution d'eau ou d'une entreprise privée mandatée pour assurer la distribution d'eau potable (ou sept ans d'expérience sans CFC).

## Les missions des fontainiers ont-elles beaucoup évolué au fil des ans ?

Enormément! Le métier existe depuis plusieurs siècles mais a radicalement changé. Par le passé, le fontainier avait la charge de l'entretien des fontaines et des conduites qui les alimentaient. Les fontaines servaient aux habitants à y puiser l'eau nécessaire à la boisson, la cuisson, la toilette, au bétail, etc. Avec l'arrivée de l'eau courante à domicile, les fontaines sont devenues principalement décoratives. Le fontainier doit depuis assumer la responsabilité et la sécurité de l'exploitation des infrastructures de production d'eau potable. Ce sont dorénavant des systèmes de commandes automatiques et de télétransmission qui gèrent, infor-

ment et avertissent en temps réel de la situation sur les réseaux. Le fontainier est ainsi passé d'un environnement mécanique à un environnement électronique. La partie administrative est aussi bien plus importante qu'auparavant.

## Est-ce un métier très répandu ?

Nous sommes environ 1270 en Suisse à l'exercer dont 250 en Suisse romande avec brevet fédéral. Autorités et population se rendant de plus en plus compte de la valeur inestimable de l'eau et de l'importance de ne pas la gâcher inutilement, et étant de plus en plus sensibles à sa qualité, c'est un métier très recherché mais que peu de personnes exercent. Certaines communes ne trouvant pas de fontainier-e à embaucher, elles proposent à leurs employés communaux de réaliser la formation. C'est donc un métier d'avenir!

## Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans votre métier ?

J'aime à la fois la grande variété des missions qui m'incombent ainsi que son côté relationnel. C'est un métier que j'aime particulièrement et qui me motive.

## Quels atouts faut-il avoir pour exercer ce métier ?

Le métier nécessite une bonne flexibilité et disponibilité du fait des interventions d'urgence qui peuvent survenir nuit et jour. Néanmoins, ces interventions sont rares car le réseau est bien entretenu. En effet, en tant que fontainier de Roche, j'aime à dire que tout doit être «clair comme de l'eau de Roche». Il faut aussi aimer être indépendant dans son métier tout en ayant le goût du contact!

## Qu'est-ce qui vous plaît dans le fait de travailler pour la commune de Roche ?

Je suis né à Roche, j'ai été membre actif et membre des comités de nombreuses associations locales ainsi que conseiller



Claude Schneeberger à la station de traitement des Lizettes.

communal donc être employé communal était presque la suite logique, même si ce n'était pas un but que je m'étais fixé. J'aime avant tout être au service de la population. A l'époque, je connaissais presque tous les habitants

mais aujourd'hui ce n'est plus le cas. La population de notre village a doublé et, malheureusement, une grande partie des citoyen·nes ne participe pas à la vie associative donc le contact humain avec ces personnes n'existe pas. Finalement,

au sein des services communaux, je suis, comme aiment à le dire mes collègues, le «doyen». J'aime travailler avec des personnes plus jeunes que moi; cela m'apporte une autre vision de notre société actuelle. ■





## Au plus près de vos envies

**Rouler, rafraîchir ses automatismes, améliorer sa sécurité ou contrôler sa monture, apprendre, se réunir et se restaurer: quels que soient vos projets, le TCS Vaud est à vos côtés!**

Avec ses rebondissements, ses nouveaux départs et ses freinages d'urgence, la vie est une aventure aux multiples virages. Le TCS s'adapte et évolue: si vous êtes des nôtres, c'est que vous aimez le mouvement!

Nous vous couvrons sur la ligne de départ, lors de vos premiers cours d'entreprises, teams buildings et manifestations. Pour souder les équipes, initier les nouveaux arrivés ou parfaire l'expérience de ceux qui maîtrisent déjà presque tout. Au gré de vos envies et de vos besoins, nous organisons des modules de conduite sur piste, glissante ou 4x4, des simulations de tonneaux et même des exercices ludiques sur notre mur de grimpe! Encadrée par un instructeur du TCS, chaque personne peut ainsi tester ses compétences, asseoir sa confiance et améliorer sa sécurité. Nos cours et services s'adressent à tous, des plus petits business aux sociétés les plus maousses: tout est possible et sur-mesure!

La preuve en images, grâce à notre visite virtuelle. Elle vous fait découvrir nos locaux en immersion, à 360 degrés. La plus grande de nos 13 salles accueille soixante personnes. Deux auditorios, dont un de 130 places, avec bar et vestiaire, prennent le relais des rendez-vous les plus courus. Sans oublier le duo de halles polyvalentes dédiées à vos projets: du défilé au showroom, en passant par une expo éphémère ou un événement pop-up. L'équipe du restaurant « Le Rond-Point », terrasse et vue sur les Alpes et le Jura, sustente les gourmands, y compris les visiteurs, du lundi au samedi. Un plus pour le catering de vos manifestations sur site.

Nous formons aussi les petites, moyennes, ou grandes équipes, du privé ou du public, à toutes les formes de conduite. Nous imaginons des cours sur mesure et prenons en charge la formation continue des collaborateurs et des big boss. Et surtout, nous vous recevons chez nous, à Cossonay, pour vos contrôles techniques: de la plus petite monture à l'utilitaire de cinq tonnes. En 2023, 3700 véhicules ont franchi le seuil de nos ateliers techniques.

Et en cas de sortie de route, grâce à la carte TCS Carte Entreprise, qui fête ses 40 ans avec 40 % de rabais pour toute nouvelle souscription, nous assistons votre flotte, 365 jours par an, jour et nuit.

À bientôt, chez nous. Vous y serez chez vous!

### AGENDA

**TCS Ciné Drive-in**  
Cossonay - 8 au 10 août 2024

### Plus d'infos

tcs-vd.ch - 021 863 11 11



tcssectionvaudoise

# AVDCH! Un service communal des habitants, un positionnement stratégique dans l'organisation

Les différentes missions incombant au contrôle des habitants ainsi que celles déléguées par la Municipalité sont de plus en plus complexes et plurielles. Il convient ainsi de donner un environnement et des moyens adaptés aux acteurs de terrain afin qu'ils puissent accomplir, de manière optimale, leurs multiples tâches.



**Evelyne Rouge**  
Cheffe d'office  
contrôle des habitants  
à Aigle



**Teuta Jakaj**  
Cheffe de service  
contrôle des habitants  
à Ecublens

L'évolution constante de notre métier depuis ces vingt dernières années modifie considérablement le travail au quotidien des préposés et de leur équipe. Cette fonction, souvent méconnue des autres services et de la Municipalité, est pourtant primordiale dans nos communes dans la mesure où le bureau du contrôle des habitants (CH) est le garant du registre communal des personnes, véritable ADN communal.

Bien qu'autonomes dans la réalisation de leurs missions, la majorité des CH sont au niveau organisationnel rattachés à un autre service (greffe, bourse, police communale) et n'ont ainsi pas le même positionnement *in fine*, les mêmes ressources.

En effet, avec une autorité de surveillance externe dans la réalisation de ses missions traditionnelles, le contrôle des habitants est souvent dissocié et, à ce titre, est l'un des derniers partenaires à recevoir les communications communales ou à être impliqué dans les projets communaux.

Fort de ce constat, plusieurs communes ont décidé de modifier le positionnement de leur contrôle des habitants au sein de la commune. Cela peut se traduire par une reconnaissance du bureau en un service propre ou encore en un repositionnement du/de la pré-

posé-e par rapport à la Municipalité ou simplement en intégrant le-la préposé-e dans la vision stratégique communale.

## Bussigny: un contrôle des habitants érigé au rang de service

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Municipalité de Bussigny a décidé de promouvoir l'office communal de la population au statut de service communal de la population.

Le développement important que connaît Bussigny depuis plus de dix ans, la complexification des tâches et la transversalité de plus en plus incontournable de ses missions ont amené la Municipalité à repenser la place de l'office communal de la population et de sa responsable dans l'organisation et le fonctionnement communal.

Au terme d'une réflexion approfondie, elle a ainsi décidé de promouvoir l'office communal de la population, composé également de la réception communale, au rang de service communal de la population. Ce repositionnement organisationnel ainsi que sa nouvelle appellation permettent de favoriser les synergies interservices afin de répondre aux besoins mutuels de manière proactive et constructive tout en anticipant les changements législatifs du domaine de compétences qui interviendront prochainement.

**Retour sur cette décision par un entretien avec Madame Patricia Spack Isenrich, syndique de Bussigny, et Madame Yeliz Mathy, nouvellement nommée cheffe de service.**

## Question pour Madame Mathy: Pourquoi avez-vous senti le besoin de faire une analyse afin de promouvoir l'office en service?

**YM:** Il convient de préciser que l'idée première n'était pas de promouvoir l'office communal de la population en service. En effet, cela fait quelques années que je cherchais une solution concernant des problématiques de ressources afin d'accomplir nos tâches. J'ai toujours voulu mettre en avant l'optimisation de notre travail, de recherche d'efficacité et surtout maintenir une excellente qualité de prestations. Mais malgré nos efforts, je manquais de ressources en termes d'informations, d'intégration et de légitimité et je perdais beaucoup de temps à trouver les informations nécessaires auprès des autres services communaux.

---

« Nous sommes amenés à **collaborer** étroitement avec les autres services communaux qui travaillent également sur ces **mêmes politiques**. »

---

Toujours en collaboration avec le secrétaire municipal, mon ancien supérieur hiérarchique, nous avons pensé à plusieurs options pour pallier ces problématiques comme, par exemple, en participant à des groupes de travail communaux, au comité de pilotage communication ou encore à une séance des chefs de service. Mais cela ne répondait que très peu à nos besoins. >>>



Il faut comprendre que nous touchons à de nombreuses politiques publiques comme le logement, le stationnement, la promotion économique avec les entreprises, etc. Nous sommes donc amenés à collaborer étroitement avec les autres services communaux qui travaillent également sur ces mêmes politiques, mais à un autre niveau dans le processus de la politique publique.

Ces présences ponctuelles n'étaient donc pas suffisantes, ce qui m'a amenée à rédiger une analyse organisationnelle et soumettre ainsi une proposition à la Municipalité afin de reconnaître l'office au même titre que les autres services. Mon objectif final était ainsi de répondre à nos besoins pour accomplir nos missions.

### Comment avez-vous analysé la situation de l'office?

**YM:** J'ai analysé la situation en plusieurs étapes (et sur plusieurs années). Dans un premier temps, j'ai beaucoup

détaillé le rapport afin que la Municipalité puisse comprendre ce que nous faisons et surtout le contexte général. J'ai ensuite expliqué la problématique générale notamment sous l'angle du manque des ressources et de la dépendance que nous avons par rapport aux autres services. J'ai ainsi pu montrer la difficulté d'avoir à la fois une autorité de surveillance cantonale (le SPOP (service de la population de l'Etat de Vaud)) pour le contrôle des habitants ainsi que le bureau des étrangers et une autorité interne pour les autres tâches déléguées par la Municipalité. J'ai également schématisé et listé nos partenaires vu la pluralité et la complexité de nos missions et, finalement, j'ai démontré dans le rapport que nous ne sommes pas cantonnés au niveau opérationnel. Il est en effet important de comprendre le cycle de vie des politiques publiques dont le niveau opérationnel ne constitue qu'une par-

tie. Aussi, pour que la prestation soit délivrée de manière optimale, il est important d'avoir une vision générale de l'ensemble de la politique en question.

### A-t-il été simple de faire un rapport transcrivant vos analyses ainsi que la réalité du terrain pour la Municipalité?

**YM:** Ce n'était pas une tâche très simple mais ce sont des éléments que l'on vit au quotidien donc je savais exactement de quoi je parlais. Par contre, c'était un travail très enrichissant de pouvoir prendre de la hauteur sur nos tâches afin d'évaluer nos mécanismes de fonctionnement interne et cibler nos besoins. A noter que j'ai effectué cette démarche dans le cadre de l'évaluation de fin d'année qui est un timing qui se prête très bien aux différentes évaluations (individuelle, équipes, fonctionnement). Ce rapport a été discuté en amont avec le secrétaire municipal qui a validé la démarche, démarche soute-

Publicité

**Partez GAGNANT avec GCM**

Proche de vos chantiers

Plus de 400 recettes de béton

7m<sup>3</sup> chargé en 5 min

**GCM SA**  
GRANIERE DE LA CLUSE SAUVANNE

PENSEZ ÉCO ET DURABLE  
ECOBETON® - ECOGRAVE® - ECOSTAB®

DÉCOUVREZ EN PLUS SUR  
[www.gcm.ch](http://www.gcm.ch)

**TOUJOURS UN TEMPS D'AVANCE**

formation continue **Unil EPFL**

**Gouvernance participative et actions locales**

**FORMATION CERTIFIANTE**

**PUBLIC CONCERNÉ**  
Professionnel-le-s de l'administration publique (communes, cantons), de la santé, de l'urbanisme et du travail social ou autres professionnel-le-s intéressé-e-s par les démarches participatives

**TITRE OBTENU**  
**Certificate of Advanced Studies (CAS)** délivré par l'Université de Lausanne (UNIL) et la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)

**OBJECTIFS PRINCIPAUX**

- Acquérir des bases solides sur la gouvernance participative
- Connaître le rôle et les ressources des parties prenantes (professionnel-le-s de l'administration publique et du travail social, milieux associatifs, et citoyen-ne-s)
- Être capable de mettre en place des projets participatifs locaux

EN SAVOIR PLUS

**Unil**  
UNIL | Université de Lausanne

**HE TSL**

[www.formation-continue-unil-epfl.ch](http://www.formation-continue-unil-epfl.ch)



Madame Patricia Spack Isenrich (à droite), syndique de Bussigny, et Madame Yeliz Mathy, cheffe du service communal de la population depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

nue par la syndique ainsi que la cheffe de service ressources humaines (RH).

**PSI:** Bussigny est en pleine croissance depuis ces dernières années, les tâches augmentent dans tous les services donc le rapport faisait totalement sens. La problématique ainsi que les éléments du rapport étaient très bien expliqués et, par conséquent, une décision favorable a suivi. Les enjeux étaient clairs et, pour la Municipalité, il était évident que l'office de la population a des informations indispensables pour les autres services et vice versa. La Municipalité a adhéré à la solution proposée, soit de légitimer l'office en service et ainsi de promouvoir Madame Mathy au rang de cheffe de service.

**Et pour vous, Madame Spack Isenrich, quel a été l'élément percutant dans le rapport de Madame Mathy pour la prise de décision ?**

**PSI:** C'était surtout de comprendre cet appel à l'aide de Madame Mathy dans l'atteinte de ses missions, par manque de communication et d'information dans les politiques publiques communales. Madame Mathy avait naturelle-

ment des contacts et échanges avec les partenaires externes mais, en interne, ce n'était pas toujours le cas.

**Est-ce que l'argument financier aurait pu être un frein à la prise de décision ?**

**PSI:** Non, en aucun cas. Pour des questions budgétaires, nous aurions pu devoir reporter la décision mais, dans les faits, cela n'a pas été le cas.

**Aujourd'hui, trois mois après, quelle est la plus-value pour vous ?**

**YM:** J'ai des échanges réguliers avec Madame Spack Isenrich pour nos séances de direction. Je suis légitime ainsi que mon équipe auprès des autres services et auprès de la Municipalité. J'ai accès aux mêmes informations que mes collègues chefs de service et suis intégrée dès le début des projets. Je peux également exposer rapidement certains enjeux. J'apprécie également de travailler avec la syndique qui est avocate, nous pouvons ainsi échanger sur de meilleures méthodologies d'action et sur certaines problématiques. Pour l'équipe, cela a été une réelle reconnaissance du

travail accompli durant ces dernières années et enfin une légitimité dans l'organisation de la commune.

**PSI:** Il est encore tôt pour faire le constat d'une plus-value au sein du fonctionnement des chefs de service mais il est évident que la situation est bénéfique s'agissant de la transmission des informations. En ce qui me concerne, j'ai une meilleure connaissance des problématiques rencontrées par le service communal des habitants et surtout de leur réalité. Nous nous rencontrons une fois par mois à ce jour et selon l'actualité.

---

«La situation est **bénéfique** s'agissant de la **transmission des informations**.»

---

**Un conseil ou une recommandation pour vos homologues des autres communes ?**

**YM:** Je pense qu'il est important de prendre de la hauteur pour analyser globalement la situation, prendre de la distance avec le métier pour >>>



apporter une vision objective et constructive. Il faut surtout prendre le temps de contextualiser et poser les problématiques et les points d'amélioration. Il n'est pas toujours évident, lorsqu'on est passionné par son métier, de pouvoir prendre la distance nécessaire à l'analyse organisationnelle et managériale. Il est toutefois possible de se faire coacher dans cette démarche, soit par l'association faitière, soit par un mandat externe. La nouvelle Loi sur le service des habitants va également être la bonne occasion de légitimer le positionnement de certains contrôles des habitants, notamment celui des villes du canton.

**PSI:** Il y a certainement des communes dotées d'un service RH ayant les compétences permettant également cette analyse. Cette ressource interne peut

### Reconnaissance, un objectif du comité!

Depuis ces dernières années, notre association travaille sur la reconnaissance de notre métier et surtout de la fonction dans nos communes. Les formations ont été renforcées et des nouvelles ont vu le jour. Le comité est représenté dans de nombreux groupes de travail au niveau cantonal et dès que l'occasion est donnée, le comité présente notre profession aux partenaires, aux syndicats et aux préfets. Ce travail de reconnaissance s'inscrit dans les objectifs de l'AVDCH. Nous continuerons cette année encore à mettre en place le maximum d'actions pour y parvenir.

être exploitée. Par contre, je ne préfère pas donner de conseil mais je dirais que ce changement s'inscrit dans le but d'avoir une meilleure efficacité de notre administration et que nous avons tout à y gagner. Cela sera utile à nos citoyen·nes, à une meilleure information à chaque niveau et une meilleure connaissance de notre administration.

Le comité remercie Mesdames Mathy et Spack Isenrich pour leur disponibilité et réitère ses sincères félicitations à Madame Yeliz Mathy pour sa promotion en qualité de cheffe de service et souhaite à la ville de Bussigny succès et prospérité pour la suite. ■

Publicité



**ÉLAGAGE • GÉNIE FORESTIER  
BOIS-ÉNERGIE • TRANSPORT  
STABILISATION BIOLOGIQUE  
TRAVAUX FORESTIERS**

Notre éventail de services va du simple élagage d'un petit arbre dans un jardin privé, jusqu'au débardage d'un site forestier et sa stabilisation biologique suite à une catastrophe naturelle.

**www.danielruch.ch • 021 903 37 27  
1084 Carrouge (VD)**



Labelisé Men  
100%  
pro

**eco<sup>2</sup>net** SA  
Nettoyage & Facility Services

ANS 50  
depuis 1968

**Devis gratuit  
et sans engagement**

**ecoMobile**  
Nettoyages  
ponctuels

**ecoIntensif**  
Nettoyages  
spéciaux

**ecoIntegral**  
Service de  
conciergerie

**ecoEntretien**  
Abonnement  
de nettoyage

**ecoExclusif**  
Services à domicile

**ecoFacility**  
Multi-services

**Expertise**  
**ecoExpertise**  
Audit - Conseils  
Formations

**7 départements  
à votre service**

f t i in **www.eco2net.ch**

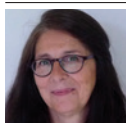
**Yverdon-les-Bains: 024 425 30 00 - Romanel-sur-Morges: 021 804 61 40  
Epalinges: 021 784 37 56 - Vevey: 021 921 00 33 - Domdidier: 026 675 30 03**

# ASCCGV! Secrétaires de conseil et protection des données personnelles

Les deux sessions de formation sur la protection des données personnelles organisées par l'Association des secrétaires de conseils communaux et généraux vaudois (ASCCGV) ont apporté, une fois de plus, la preuve de la diversité des habitudes communales et de la nécessité de se former ensemble.



Cécile Kerboas était l'intervenante de la formation sur la protection des données proposée par l'ASCCGV.



**Anne Devaux**  
Membre du comité de l'ASCCGV

Si le «Genius Loci» représente la mémoire des communes et l'exercice vivant de la démocratie par des élues de milice, l'évolution législative nous impose d'augmenter nos connaissances. En effet, l'application de la Loi sur la protection des données personnelles (LPrD) n'est pas à géométrie variable.

Dans le courant du mois de mars, à Yverdon-les-Bains, comme à Saint-Prex, Cécile Kerboas, préposée à la protection des données du Canton de Vaud, a délivré une formation assez pointue sur le

sujet en présentant les textes de loi qui s'appliquent en la matière. Concernant l'exercice de notre fonction, le focus a été mis sur la LPrD.

Cécile Kerboas a souligné d'emblée que la formation couvrait un champ large qui pouvait paraître disproportionné au cadre de travail des secrétaires de conseil. Celles et ceux qui étaient présentes ont eu l'occasion de confronter leur pratique au cadre légal, ramenant ainsi le sujet à des exemples concrets qui parlent à l'ensemble de leurs collègues.

## La publication des documents en ligne

Lors des deux sessions de formation, parmi les différents sujets abordés, celui de la publication de textes, d'enregistre-

ments audio et vidéo sur le site internet de la commune a retenu toute l'attention des secrétaires.

Il a été question de l'enregistrement audio des séances de conseil pour faciliter le travail de transcription du procès-verbal (PV). Dans les villes où les séances du conseil sont filmées, la retransmission de la vidéo sur une ou plusieurs plateformes dédiées a soulevé des interrogations.

Les séances de conseil étant publiques, le PV également, comment imaginer, sans être formé-e, que la publication du PV ou de la vidéo de la séance filmée et mis en accès libre sur le site internet de la commune, entre dans le champ d'application de la LPrD? >>>



**Automatisez la  
gestion de vos  
documents  
pour assurer  
le développement  
futur de votre  
entreprise**

*faigle*

En effet, la LPrD ne s'applique pas aux délibérations du conseil en séance publique. En revanche, les PV des organes législatifs publiés sur internet ne doivent pas comporter les noms de personnes non élues. Néanmoins, ces informations peuvent être conservées dans le PV destiné aux archives.

**Les habitudes locales**

Ainsi, les habitudes de rendre hommage nommément à des personnes décédées eu égard à leurs liens avec un-e membre du Conseil ou de la Municipalité, ou encore de lire la liste des personnes naturalisées par leur nom avec ou sans autres détails, posent question. A l'heure où ces informations sont mises à la disposition du monde entier, sans autorisation des personnes concernées, par le simple fait d'apparaître dans un document en libre accès sur internet, il y a violation de la protection des données personnelles.

Des questions de la salle ont mis en exergue des pratiques hors de la présentation de Cécile Kerboas. Par exemple, la transmission de données internes pour faciliter le travail entre l'administration communale et le ou la secrétaire de conseil. Là aussi, les

habitudes diffèrent d'une commune à l'autre, en fonction également de l'importance et de l'organisation des services communaux.

« Les **PV** des organes législatifs publiés sur internet **ne doivent pas comporter** les noms de personnes **non élues.** »

**Une formation nécessaire**

Lors de l'apéro-dîatoire qui a suivi la formation, les échanges entre les un-es et les autres ont mis en évidence que la protection des données personnelles est un sujet ardu. Mais, indépendamment des années d'expérience, nous avons constaté à quel point l'information et la formation sur cette thématique nous faisaient défaut. Au regard du nombre de documents et de données personnelles auxquels nous avons accès, que nous récoltons et que nous traitons, la présentation de Cécile Kerboas s'est avérée nécessaire avec une plus-value dans les interactions en présentiel. Deux heures de formation ne suffisent pas à tout intégrer mais représentent une bonne introduction à la problématique.

Des informations sur la protection des données personnelles sont disponibles sur [vd.ch/apdi](http://vd.ch/apdi) et dans l'aide-mémoire pour les autorités communales vaudoises publié par la DGAIC, sous le chapitre «Protection des données». ■

Le prochain cours organisé par l'ASCCGV consistera en une formation de base initiale pour les secrétaires de conseil durant l'été. Toutes les précisions sont sur le site: [asccgv.ch](http://asccgv.ch)

Publicité

**Accès & Elévatique SA**

1023 Crissier  
Tél. 021 711 77 77  
[www.elevatique.ch](http://www.elevatique.ch)

VENTE LOCATION

**EHELLES - ECHAFAUDAGES - NACELLES**



# SOPV! Objectifs des polices communales vaudoises et formation continue

Le renouvellement des effectifs de police a fait l'objet d'une chronique parue dans l'édition de printemps de *Point CommUNE!* Après le recrutement ouvrant les portes de la formation de base, voici un bref tour d'horizon de la police d'aujourd'hui et de sa formation continue.



**Pascal Petter**  
Secrétaire général  
des Polices communales  
vaudoises

Pour en parler, le micro a été tendu au lieutenant-colonel Dan-Henri Weber (commandant de la Police Est Lausannoise - PEL), président de la Société des officiers des polices communales vaudoises (SOPV), et à son vice-président, le lieutenant-colonel Clément Leu (commandant de la Police Région Morges - PRM). Les questions-réponses évoquent l'évolution de la police en général et celle de la formation continue de ses membres. La parole donc aux opérationnels mais avant une biographie expresse de chacun d'entre eux:

## **Dan-Henri Weber, président de la SOPV et commandant de la PEL**

54 ans, dont trente-cinq consacrés à la police: la police municipale de Lausanne d'abord puis la police cantonale durant dix ans avant un retour dans les polices communales: officier sur la Riviera depuis 2003, il deviendra le commandant de la PEL en 2009. Caissier de la SOPV puis vice-président, il en reprend la présidence en 2022.

## **Clément Leu, vice-président de la SOPV et commandant de la PRM**

48 ans, militaire professionnel de formation, c'est en 2016 qu'il trace une nouvelle voie en entrant à la PRM comme officier, avant d'en devenir le commandant en 2019. Très actif dans les milieux de la formation policière, également au niveau suisse, il est élu vice-président de la SOPV en 2023.

## **La SOPV, par son président**

### **Quelles sont les missions premières d'une conférence de commandants de police (CCPV) et de son président?**

Je compare volontiers mon rôle à celui d'un chef d'orchestre, élu pour coordonner et faciliter les relations entre les neuf corps des polices communales vaudoises. La conférence des commandants est partie prenante, pour y collaborer

activement, à l'organisation policière vaudoise selon la loi (LOPV) entrée en vigueur en 2012. Sous l'égide de la direction opérationnelle (DO) du canton, elle est un partenaire direct de la police cantonale vaudoise (PCV). Si les réalités de chaque région sont différentes, en termes d'équipements, de doctrine d'engagement et de formation continue notamment, c'est d'une même voix que les PolCom s'expriment ou font en sorte d'y arriver.



Le président de la SOPV, Dan-Henri Weber (à gauche de la photo), et le vice-président, Clément Leu.

**Par le passé, et jusqu'au début des années 2000, on comptait encore quelque quarante corps de police communaux; depuis la LOPV de 2012, ils ont été regroupés en neuf polices communales (seule la ville de Lausanne dispose toujours de la sienne, la PML): était-ce mieux avant ?**

La société et notre population évoluent sans cesse en nombre et en besoins. Regrouper cette année-là les forces en présence pour continuer d'assurer une sécurité de proximité propre aux villes et agglomérations tenait du bon sens. Neuf pôles sécuritaires dans le canton, en complémentarité avec la gendarmerie qui assure la sécurité des communes ne disposant pas d'une police propre ou régionale, étaient une bonne solution à tous égards, en termes de ressources financières et humaines, et au niveau opérationnel bien sûr. Avec la LOPV, les polices communales vaudoises disposent des mêmes prérogatives (exception faite de la police judiciaire, assurée par la PML et la PCV) et affichent une unité de doctrine similaire à celle de la police cantonale. Evoluer avec son temps, avec et pour la population dont elle fait partie, est le maître mot de l'action policière d'aujourd'hui et de demain.

**« Evoluer avec son temps,**

avec et pour la population dont elle fait partie, est le maître mot de l'action policière d'aujourd'hui et de demain. »

**Quel est le rôle du président de la SOPV face au pouvoir politique communal: quels défis et quels apports aux élu-es ?**

Les commandants représentent une force de proposition, tant au niveau opérationnel au sein des corps, que politique par les propositions concrètes qu'ils soumettent à leurs autorités locales. Les décisions sont en effet du ressort des Municipalités et comités de direction des communes et associations de communes membres de la Conférence des directeurs de police (CDPV). Là se situe plus précisément le rôle du président, être le porte-parole des opérationnels devant le pouvoir politique, devant la CDPV. Expliquer et convaincre à l'échelon politique et opérationnel, sur les plans communaux/régionaux et cantonaux, relève, sinon de la quadrature du cercle, du moins d'un défi constamment renouvelé pour assurer un niveau sécuritaire identique à toute la population.

**Au niveau cantonal, quel rôle les polices communales jouent-elles aujourd'hui dans l'évolution du paysage policier vaudois (EVOPOL)?**

Le principe de base retenu depuis le Covid-19, dont la collaboration renforcée qui s'est ensuivie avec la police cantonale, est justement... la collaboration! En d'autres mots, dans la lancée « initiée » par la pandémie, il s'agit de poursuivre toutes les synergies possibles en termes d'équipements, d'outils informatiques, de processus et de procédures. Sous l'égide du Conseil cantonal de sécurité (CCS) présidé par le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos, nous avons convenu d'harmoniser les salaires des aspirants de 1<sup>re</sup> année des gendarmes et des policiers dès l'école 2024, qui débutera en septembre prochain. Dix employeurs différents paieront désormais le même salaire à l'ensemble des aspirants vaudois, tous parements (rouges et bleus) confondus. Certes, au quotidien, s'agissant par exemple du recrutement (mais on y travaille!) ou de la conduite opérationnelle, des divergences peuvent surgir de part et d'autre. C'est l'art du compromis qui s'impose dès lors, la recherche de consensus entre les PolCom et la PCV, ceci dans l'intérêt de tous. >>>

Publicité

Point ASSOCIATIONS!

55

**Machines-Services – Bernard Thonney**



Vente et réparation de toutes marques de tondeuses, tronçonneuses, fraiseuses, scarificateurs, débroussailluses, machines viticoles et communales.

Route du Jorat 8  
1073 Mollie-Margot  
021 781 23 33  
079 310 56 66  
b.thonney@bluewin.ch  
www.machinesservices.ch

Pour votre publicité dans



**urbanic**  
Régie publicitaire

Avenue Edouard-Dapples 54,  
1006 Lausanne  
info@urbanic.ch  
Tél. 079 278 05 94



Le second principe de base que retiennent, et appliquent, les policiers communaux est leur rôle de complémentarité avec leurs collègues gendarmes. C'est ainsi qu'ils entendent construire la police de demain, tous ayant à cœur le service à la population.

### La formation continue des policiers, par le vice-président de la SOPV

#### Quels sont les enjeux d'une formation continue à la police, entre contraintes et exigences?

Les enjeux sont multiples. Outre garantir ses qualifications dans les domaines du tir, de la sécurité personnelle ou encore sur le plan sanitaire, la formation continue de base du policier a aussi pour objectif de suivre les évolutions du code pénal ou encore de la Loi sur la circulation routière. Cette approche générale induit un cycle permanent d'apprentissage, notamment sur toute nouveauté ou évolution du métier, favorisant une bonne capacité d'adaptation et les compétences nécessaires au personnel appelé à relever les défis du quotidien. Vue du côté cour, cette recherche continue d'efficacité n'est pas sans effet sur l'organisation des corps: libérer des collaborateurs-trices pour suivre des modules de formation, dont celles et ceux qui composent les équipes en tournus 24h/24, nécessite un processus de planification précis permettant la libération des ressources

utiles à la formation continue. Et souvent en multipliant les modules pour permettre au plus grand nombre d'y participer.

#### La formation continue en deux mots: a-t-elle toujours existé ou date-t-elle de la nouvelle Organisation policière vaudoise de 2012? Comment a-t-elle évolué depuis cette année clé?

Si la formation continue existe bel et bien depuis de nombreuses années, elle ne concernait à l'origine que la pratique du tir et la sécurité personnelle. Aujourd'hui, l'offre s'est développée de façon presque pléthorique, englobant les évolutions techniques, procédurales et sociétales qui caractérisent la société actuelle. La formation continue, désormais diversifiée, est ainsi dispensée selon les cas par des organisations de formation externes aux institutions policières, afin d'assurer l'accès à des expertises parti-

culières. Un domaine très important de la formation continue tient aussi dans le développement des compétences liées à l'évolution de la société. C'est la raison pour laquelle sont dorénavant organisés des modules thématiques sur le partenariat, les mineurs, les minorités ethniques, les dépendances, le harcèlement de rue et la communauté LGBTQI+, ainsi que sur la radicalisation. Ces modules, d'un jour chacun, proposés sous le titre générique «police et société», permettent de former et de sensibiliser le personnel policier sur les tendances et sur leurs dernières évolutions.

#### Quelle est l'unité de doctrine PolCom face aux exigences formatives d'une profession en constante évolution?

L'un des objectifs, celui de renforcer la collaboration entre polices communales, est justement d'unifier les doctrines, afin d'être «moteur» des évolutions dans



Publicité

**C L A U D E**  
**FAVRE** S.A.

YVERDON 024 445 36 78

VALLORBE 021 843 14 24

LAUSANNE 021 653 60 60

[www.claude-favre.ch](http://www.claude-favre.ch)

**Spécialiste toitures & façades**



le domaine de la formation au niveau vaudois. La mise en place d'une plateforme de coordination, des synergies utiles entre corps de police, comme le développement de leçons e-learning et la prise en compte de sujets sociétaux, voire encore la formation en préparation mentale, sont quelques exemples significatifs des contributions et développements des PolCom dans le domaine de la formation continue. Les directives et règlements de l'Institut suisse de police (ISP), au même titre que les bases légales du code pénal, du code de procédure pénale ou encore les jurisprudences y relatives forment le socle de cette unité de doctrine, en termes de formation. Les évolutions sociétales constatées par les polices, les autorités politiques et la société civile sont naturellement prises en considération afin de les intégrer dans nos formations continues. Ces «retours du terrain» par nos policiers-ières, ou requis par volonté politique, notamment par des représentants-es de la société civile, s'avèrent cruciaux dans un contexte formatif en constante évolution.

---

«Une nouveauté a été introduite en 2024 par l'**accueil de représentants de la gendarmerie et de la sûreté vaudoise** au sein de la commission de **formation continue** des polices.»

---

**Quelles sont les synergies réelles sur le terrain de la formation entre les polices communales et la police cantonale? On apprend désormais mieux ensemble?**

Chaque organisation a ses contraintes et ses enjeux mais je suis persuadé que c'est ensemble, en développant des formations continues communes, qu'on est plus fort et qu'on arrive à un plus haut niveau de qualité et d'efficacité. Dans ce contexte, une nouveauté a été introduite en 2024 par l'accueil de représentants de la gendarmerie et de la sûreté vaudoise au sein de la commission de formation continue des polices. Les formations «police et société» évo-

quées plus haut ont ainsi été ouvertes à l'ensemble du personnel policier du canton de Vaud. Dans une structure qui compte désormais tous les corps de police communaux et cantonaux, le défi se situe dans la coordination des ressources, l'ajustement des différents intérêts et des contraintes inhérentes à chaque entité. Ce travail se déroule en bonne intelligence, dans un processus d'amélioration continue. Néanmoins, cette coordination ne doit pas exclure des formations propres à chaque corps, susceptibles de répondre à des besoins spécifiques. Dans notre cadre de travail, où les ressources humaines et financières sont un enjeu stratégique, il est nécessaire de tirer à la même corde au profit de notre population et de nos différentes organisations. Ce qui se fait aujourd'hui se poursuivra demain, avec pour objectif de tendre à l'excellence. ■



# Randonnée facile du côté d'Yvonand

L'association Vaud Rando vous emmène du côté du lac de Neuchâtel dans cette édition.

## Tour du Vallon des Vaux



environ  
**14 km**



**360 m** de  
dénivelé positif



**3h40**  
de marche



Altitude maximum:  
**672 m**

### Itinéraire

Nous vous proposons une balade printanière en boucle au départ de la gare d'Yvonand, à travers la réserve naturelle du Vallon des Vaux.

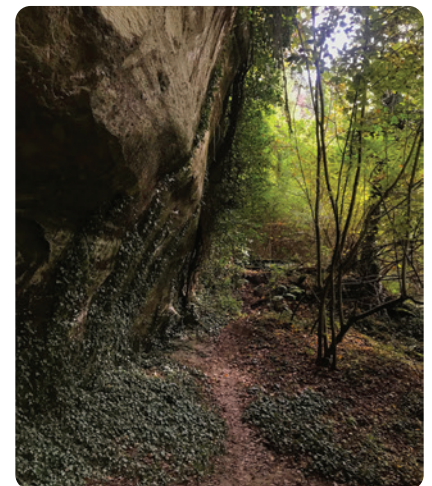
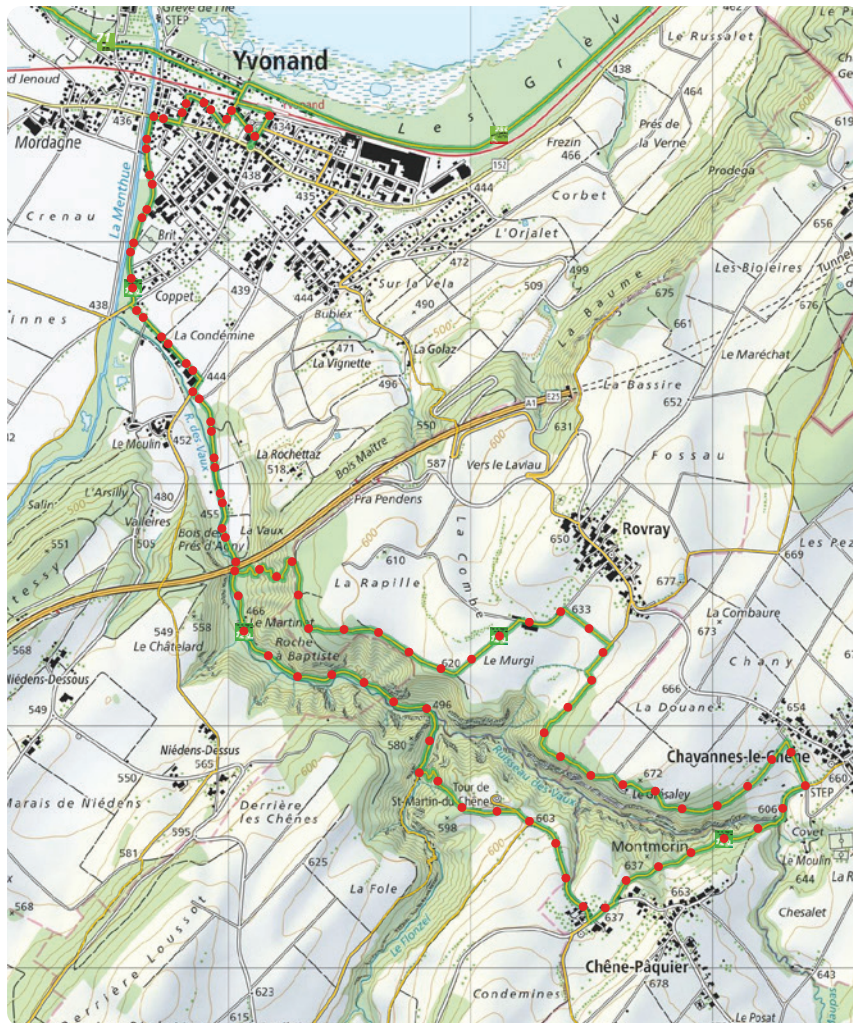
Le chemin par le canyon, avec ses versants abrupts, est vraiment pit-

toresque. De plus, diverses richesses culturelles vous attendent et vont vous surprendre sur le chemin.

Yvonand, sis au bord du lac de Neuchâtel, est très couru en été: ses plages de sable fin, inhabituelles en Suisse, attirent baigneurs, navigateurs, et autres

adeptes de farniente. Le village est séparé de la plage par une bande de forêt, ce qui lui garantit une certaine tranquillité.

Dos au lac, cette randonnée débute de manière fort peu spectaculaire, revêtement bitumineux et rues bordées d'habitations servant de cadre.



Geodaten © swisstopo  
Echelle 1:25'000  
500m





Page de gauche:  
Eglise de Chêne-Pâquier.  
Sentier de randonnée.

Page de droite:  
Paysage depuis la Tour St-Martin.  
Grotte à découvrir sur le chemin.



Rapidement, sitôt après le viaduc autoroutier, le paysage se montre sous de meilleurs auspices, et la nature reprend ses droits. Un joli sentier serpente le long du ruisseau des Vaux, bordé de versants en grès. La réserve naturelle, véritable canyon à l'état pur, enchante par sa beauté, au fond de la gorge comme du haut des falaises.

Avec un peu de chance, vous pourrez voir des chamois, qui règnent ici en maîtres des lieux.

Autrefois principalement peuplé de chênes, c'est aujourd'hui surtout des hêtres et des résineux qui dominent dans le Vallon des Vaux.

Après avoir suivi le cours d'eau du Flonzel, une bifurcation se présente. Partons côté main gauche, direction la Tour St-Martin. Ce vestige faisait partie des fortifications locales et constitue

aujourd'hui le seul indice d'une importante bourgade à l'époque du Moyen-Âge, qui a, à ce jour, complètement disparu. Construite vers 1241, rénovée au XX<sup>e</sup> siècle, cette tour devait servir autrefois de résidence aux seigneurs du cru. Actuellement, un escalier métallique mène à son sommet, offrant une vue exceptionnelle sur le Jura et les cultures avoisinantes.

Le dernier tronçon rejoint, à la suite d'une montée facile, le village de Chêne-Pâquier. L'église y a été construite en 1667 et constitue l'un des plus anciens témoins de l'architecture protestante en Suisse. De forme ovale, surmontée d'un toit conique, et dotée d'une tour carrée, elle ne laisse pas indifférent!

Le village lui-même est agréable, ses fermes et son Hôtel de Ville méritent le coup d'œil.

Puis, à travers un paysage aux cultures variées, et une vue quasiment constante sur le Jura et le lac de Neuchâtel, la balade se termine à son point de départ, la gare d'Yvonand. ■

Article rédigé par Etienne Poget, président de Vaud Rando.  
Photos: Etienne Poget



Retrouvez l'itinéraire détaillé en scannant ce QR code.



# Agenda UCV

<p><b>COMITÉ DE L'UCV</b></p> <p><b>Mercredi 26 juin</b> 7h30 Dully</p> <p><b>Mercredi 28 août</b> 7h30 Savigny</p>	<p><b>CONSEIL DES 50</b></p> <p><b>Judi 3 octobre</b> 14h00 Saint-George</p>	<p><b>GROUPE DES VILLES</b></p> <p><b>Mardi 1<sup>er</sup> octobre</b> 7h30 Lausanne</p>	<p><b>GROUPE BOURGS ET VILLAGES</b></p> <p><b>Mercredi 9 octobre</b> 14h00 Cheseau-sur-Lausanne</p>	<p><b>AG ET JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES</b></p> <p><b>Samedi 8 juin</b> Aigle</p>
---	--	--	---	--

Vous pouvez retrouver toutes les dates des séances des organes de l'UCV sur [ucv.ch/agenda](https://ucv.ch/agenda)

# Agenda associations

<p><b>AVSM</b></p> <p><b>Vendredi 11 octobre 2024</b> Assemblée générale Echandens</p>	<p><b>AVDCH</b></p> <p><b>Vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2024</b> Assemblée générale Veytaux</p>	<p><b>ACVBC</b></p> <p><b>Vendredi 9 mai 2025</b> Assemblée générale Gland</p>	<p><b>ASCCGV</b></p> <p><b>Mercredi 25 septembre 2024</b> Assemblée générale Nyon</p>	<p><b>AVIATCO</b></p> <p><b>Vendredi 27 septembre 2024</b> Journée technique Les Diablerets</p>	<p><b>SOPV</b></p> <p><b>Vendredi 21 juin</b> Assemblée générale Nyon</p>	<p><b>CDPV</b></p> <p><b>Vendredi 7 juin</b> Assemblée générale Morges</p>
--	--	--	---	---	---	--

## Formations et prestations de l'UCV

Découvrez les formations proposées par l'UCV aux élu·es, cadres et employé·es communaux sur [ucv.ch/formations](https://ucv.ch/formations)

Pour tout conseil juridique, financier ou en aménagement du territoire, contactez les spécialistes de l'UCV via [conseils@ucv.ch](mailto:conseils@ucv.ch) ou au **021 557 81 30**.

### Manuel

L'UCV propose une deuxième édition augmentée du *Manuel d'introduction à la gestion financière communale*.

Disponible sur [ucv.ch/manuel](https://ucv.ch/manuel)



### UCV App

Retrouvez les actualités de l'UCV et les articles du *Point CommUNE!* au format numérique sur l'application UCV.



### L'UCV sur LinkedIn



Suivez-nous aussi sur LinkedIn et restez au courant de toutes nos actualités!

[linkedin.com/company/ucv](https://linkedin.com/company/ucv)



# LIAUDET PIAL RÉHABILITATION

## RÉPARATION PAR LE GAINAGE DES CANALISATIONS



AVANT

APRÈS




Intervention **24/7** numéro gratuit **0800 621 621** [www.liaudet-pial.ch](http://www.liaudet-pial.ch)



Cave de la Crausaz  
Féchy

Bettems frères S.A.

Chemin de la Crausaz 3  
1173 Féchy  
021 808 53 54  
[www.cavedelacrausaz.ch](http://www.cavedelacrausaz.ch)  
Ouvert du lundi au samedi

---

Cave de la Crausaz  
Féchy AOC La Côte  
CHF 8.70 la bouteille

Offre spéciale carton de dégustation

**5 x 70 cl.**  
**Cave de la Crausaz Féchy**  
Féchy AOC La Côte CHF 43.50

**5 x 70 cl.**  
**Cave de la Crausaz rouge**  
Les Bourrons, assemblage CHF 43.50

**5 x 70 cl.**  
**Rosé La Crausaline**  
Pinot Noir CHF 45.00

**Prix du carton** **CHF132.00**

---

**Je commande \_\_\_\_\_ carton(s) de dégustation livré(s) à mon domicile pour la somme de 132.00 par carton (uniquement en Suisse). Frais de livraison offerts**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

NP/lieu : \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Sous réserve de changements PC



# Reconstruction

Ouchy II



- **Partenaire** des communes vaudoises pour développer les logements à loyer abordable
- **Expérience** et efficacité dans les mandats de gérance et dans toutes les étapes d'un projet de construction ou de rénovation
- **Esprit** de coopérative promouvant le respect, la confiance, le lien social et la durabilité

**Main dans la main**  
pour construire l'avenir

Visionnez le film  
du 100<sup>e</sup> anniversaire  
de la SCHL!



100<sup>e</sup>  
**SCHL**  
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE  
D'HABITATION LAUSANNE

[www.schl.ch](http://www.schl.ch)